



# Eau potable Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public

2024

Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres à la Communauté de communes. Il comporte les indicateurs règlementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service. La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport. Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	EAU & ASSAINISSEMEN
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	
Edito Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement	



# **Table des matières**

Table d	les acro	onymes	5
Chiffre	s clés d	lu service d'eau potable	6
6			
1. La pr	ésenta	tion générale du service	7
		ritoire	
		ssions du service public d'eau potable	
		odes de gestion	
1.5		Molène	
	1.3.1.	Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumogue (Ex Kermorvan) et Brélés, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)	r, Trébabu
	1.3.2.	Ploudalmézeau	16
	1.3.3.	Lanrivoaré et Tréouergat	17
	1.3.4.	Les autres communes du territoire	17
1.4	. Préser	ntation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté	17
1.5	. Bilan a	annuel d'activité et faits marquants	18
	1.5.1.	Réglementation	18
	1.5.2.	Démarche d'amélioration	19
	1.5.3.	Etudes	20
	1.5.4.	Exploitation et travaux	20
	1.5.5.	Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre	21
	1.5.6.	Sécurité	21
2. Les c	aracté	ristiques et performances techniques du service	22
2.1	. Les us	agers du service	22
2.2	. Le pat	rimoine du service	24
2.3	. Les res	ssources	25
	2.3.1.	Les ressources propres au service	25
	2.3.2.	Les volumes importés	26
2.4	. La pro	duction	31
		nauté de Communes privilégie une réponse locale pour ses besoins en eau nent en optimisant ses moyens de production local	
		ribution	
	2.5.1.	Les volumes exportés	31
		La distribution d'eau sur le territoire	
2.6	. Les int	erventions et travaux sur le territoire	39
2.7	. Les pe	rformances du réseau	46
		Le rendement	
	2.7.2.	L'indice linéaire des volumes non comptés	
	2.7.3.	L'indice linéaire de pertes	48



Napportanna	er sur le prix et la quante da service public de l'eda potable
2.8. La qualité de l'eau	49
2.9. Démarche Développement	Durable54
2.10.Le service aux usagers	55
3. Le prix des services de l'eau ¡	ootable58
3.1. Les modalités de tarification	n58
3.2. Le prix de l'eau potable	59
3.2.1. La facture 120 m <sup>3</sup>	59
3.2.2. Comparaison national	ıle et régionale du prix de l'eau potable60
3.2.3. Décomposition du pr	ix de l'eau potable60
3.2.4. Prix de l'eau potable	et de l'assainissement collectif en 2025
3.2.5. L'évolution du prix de	e l'eau potable
3.3. Les éléments financiers du	service
3.3.1. Les recettes	
3.3.2. Les renouvellements	
3.3.3. Les investissements .	79
3.3.4. L'évolution de la deti	re
Annexes	82



# Table des acronymes

ARS: Agence Régionale de Santé

**CCSPL**: Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP: Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IFEN: Institut Français de l'Environnement

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SPL: Société Publique Locale

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

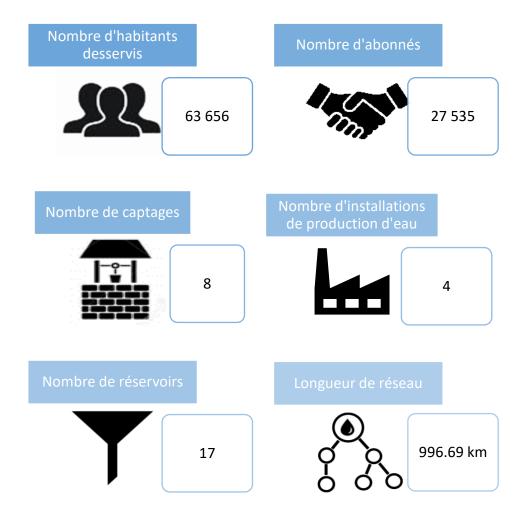
DUP : Dossier d'Utilité Publique

ILC : Indice Linéaire de Consommation

ILP: Indice Linéaire des Pertes



# Chiffres clés du service d'eau potable



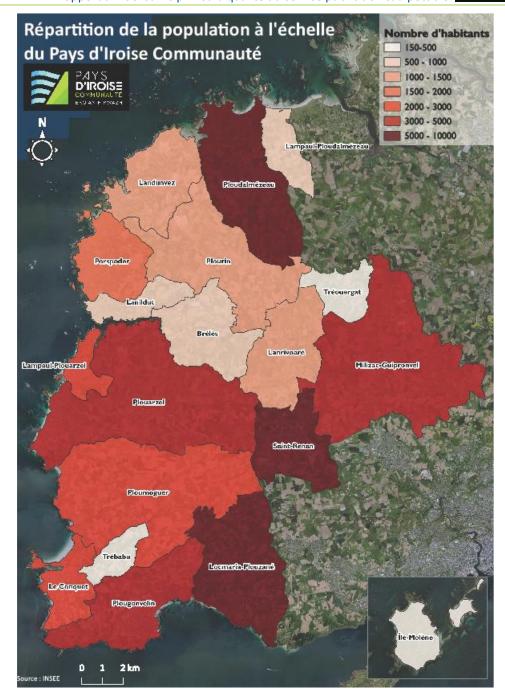


# 1. La présentation générale du service

# 1.1. Le territoire

En 2024, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise comprend 19 communes pour une population légale de 50 568 habitants (source INSEE 2023) :

Communes	Population légale
Brélès	887
Lampaul-Plouarzel	2 203
Lampaul- Ploudalmézeau	846
Landunvez	1 553
Lanildut	979
Lanrivoaré	1 529
Le Conquet	2 876
Locmaria-Plouzané	5 265
Milizac-Guipronvel	4 717
Molène	170
Plouarzel	4 038
Ploudalmézeau	6 489
Plougonvelin	4 510
Ploumoguer	2 155
Plourin	1 289
Porspoder	1 807
Saint-Renan	8 553
Trébabu	372
Tréouergat	330
Total	50 568



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes est donc dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL à compter de l'année 2023.



# Eau potable

La Communauté de Communes assure la compétence Eau Potable sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (hors périmètre géré par l'association syndicale de Lanrivoaré).

# 1.2. Les missions du service public d'eau potable

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a pour objet l'organisation du service public sur le territoire des communes adhérentes.

Il a qualité notamment pour :

- Etudier et entreprendre les travaux d'investissement pour les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable et également à la collecte et au traitement des eaux usées;
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement ;
- Etablir le règlement du service ;
- Fixer le prix de l'eau.

Les missions principales du service public d'eau potable se décomposent comme suit :

#### La gestion de la ressource :

Afin d'être en mesure de garantir une bonne qualité d'eau, les ressources en eau utilisées par la Communauté de Communes font l'objet d'un suivi régulier notamment grâce à la protection de forages suite à la mise en place de Dossier d'Utilité Publique (DUP), au suivi des niveaux piézométriques et également grâce au suivi des analyses d'eaux brutes.

#### Le pompage, le traitement et le stockage :

La ressource est puisée dans le milieu naturel grâce à différents ouvrages de captage d'eau de surface et d'eaux souterraines. Cette eau est ensuite traitée dans différentes usines avant d'être mise en distribution. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux traitées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage avant leur distribution.

#### La distribution et la vente de l'eau potable :

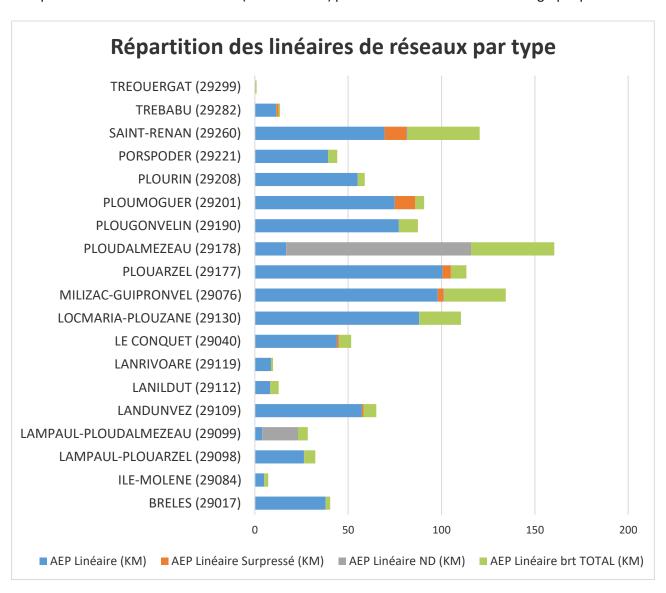
La distribution de l'eau potable se fait grâce aux réseaux gravitaires et/ou surpressé en fonction des contraintes techniques. L'eau s'écoule jusqu'au point d'alimentation des particuliers, à savoir le compteur d'eau.

Les eaux produites par la Communauté de Communes ne permettent pas la couverture totale des besoins en approvisionnement du territoire. Des achats d'eau potable sont ainsi assurés auprès de divers producteurs d'eau (SEBL et Eau du Ponant).

Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.



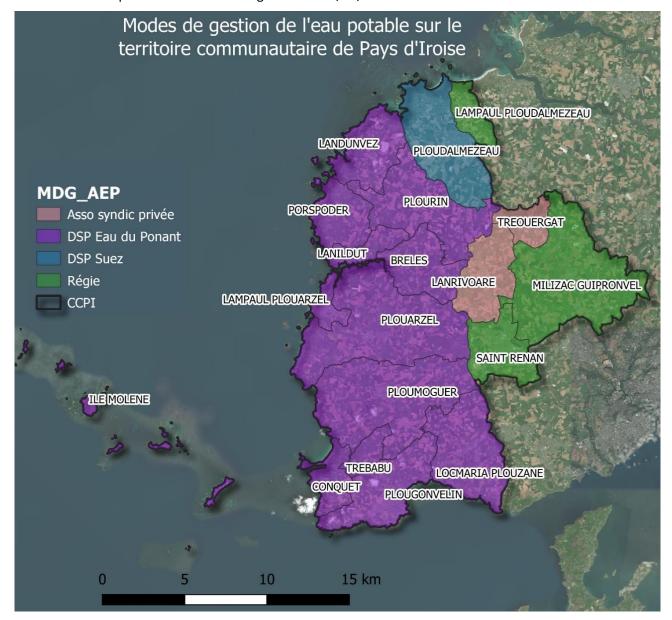
La répartition des linéaires de réseaux (en kilomètres) par commune est donnée dans le graphique suivant :





# 1.3. Les modes de gestion

La carte suivante présente les modes de gestion au 31/12/2024 sur le territoire communautaire :



#### 1.3.1. Molène

Le service public d'eau potable de la commune de l'île de Molène est actuellement délégué à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant par un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2015. Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, devait initialement arriver à échéance le 31 décembre 2034.

Cependant, en raison du caractère déficitaire récurrent de ce contrat, difficilement soutenable pour les usagers, Pays d'Iroise Communauté a décidé, par délibération du 18 décembre 2024 (avenant n°5), de mettre fin à ce contrat au 31 décembre 2024 et d'intégrer le territoire de Molène au périmètre du contrat de délégation de service public dit « Secteur Sud », confié à la SPL Eau du Ponant depuis le 1er janvier 2023 pour une durée de 7 ans.



Cette intégration vise à harmoniser la gestion du service sur l'ensemble du territoire, à actualiser les modalités financières et contractuelles (formule de révision, assiette des volumes et nombre d'abonnés, charges énergétiques), ainsi qu'à inscrire Molène dans une dynamique de convergence tarifaire et de pilotage commun avec les autres communes du Secteur Sud.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 <sup>er</sup> janvier 2015	31 décembre 2034	20 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	Octobre 2016			Modification des parts des recettes des ventes d'eau perçues respectivement par la collectivité et le délégataire
Avenant 2	Octobre 2018			Suppression de l'article 5 relatif aux dispositions diverses Modification de l'article 8.4 relatif au tarif de base de la part du délégataire
				Modification de l'annexe 6 pour intégrer la nouvelle version du règlement du service de l'eau potable
Avenant 3	Octobre 2018			Modification de l'annexe 9 relative au régime financier pour mettre en place un nouveau bordereau des prix aux abonnés du service
				Modification de l'article 6.7 et de l'annexe 12 sur les dispositions relatives aux compteurs
Avenant 4	Décembre 2020			Modification du règlement du service de l'eau potable
Avenant 5	Décembre 2024			Fin de contrat DSP anticipée et intégration au contrat DSP dit « Secteur Sud »

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.



La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
	Application du règlement du service	Х	
Gestion du service	Exploitation et entretien des installations	Х	
Gestion au service	Qualité de l'eau	Х	
	Relevé des compteurs	Х	
	Accueil des usagers	Х	
Gestion des abonnés	Facturation / Recouvrement	Х	
	Traitement des réclamations clients	Х	
	Compteurs	X	
	Canalisations réseau		X
	Branchements		X
Renouvellement	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	Х	
	Équipements électromécaniques	Х	
	Génie civil et bâtiments		Х
	Entretien espace vert	Х	



# 1.3.1. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguer, Trébabu (Ex Kermorvan) et Brélés, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)

Un nouveau contrat de Délégation de Service Public a été signé avec la Société Publique Locale Eau du Ponant, après un audit du contrat et l'application d'une procédure de DSP « in house » conformément à l'article 17 de la directive « concessions » du 26 février 2014.

Ce nouveau contrat de Délégation de Service Public comporte un certain nombre de modifications dans son périmètre géographique comme dans celui des attributions confiées au délégataire.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la gestion du service public de l'eau potable sous la forme d'une concession sous forme de Délégation de Service Public confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Pays d'Iroise Communauté a délégué à la Société Publique Locale Eau du Ponant par un contrat de Délégation de Service Public les deux anciens secteurs de Kermorvan et Chenal du Four. Ce contrat a été signé pour une durée de 7 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 <sup>er</sup> janvier 2023	31 décembre 2029	7 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	23 janvier 2024			Avenant pour permettre le remboursement de la part prélevée par le Syndicat du Bas Léon sur la facture d'achat d'eau (Château d'eau de Kergroades à Brélès et Trémazan à Landunvez)
Avenant 2	22 décembre 2023			Modification du bordereau des prix forfaitaires existants:  1. Des forfaits de travaux aux usagers domestiques  2. Des forfaits de prestations aux usagers domestiques  3. Des forfaits de travaux et prestations aux entreprises de Travaux Publics  4. Des forfaits de prestations aux abonnés non domestiques
Avenant 3	1 <sup>er</sup> janvier 2025 (décision du 18 décembre 2024)	31 décembre 2029	5 ans	Intégration de la commune de Molène dans le périmètre du contrat « Secteur Sud », actualisation de la formule de révision, mise à jour du CEP, ajustements sur surtaxe et redevances Agence de l'Eau, gestion de la facturation et inventaire des biens.

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.



La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
	Application du règlement du service	Х	
Gestion du service	Exploitation et entretien des installations	Х	
destion au service	Qualité de l'eau	Х	
	Relevé des compteurs	Х	
	Accueil des usagers	X	
Gestion des abonnés	Facturation / Recouvrement	Х	
	Traitement des réclamations clients	X	
	Compteurs	X	
	Canalisations réseau < 6ml	X	
	Canalisations réseau > 6ml		Х
	Branchements		X
Renouvellement	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	Х	
	Équipements électromécaniques	Х	
	Génie civil et bâtiments		Х
	Entretien espace vert	X	



# 1.3.2. Ploudalmézeau

Depuis le 1er janvier 2025, le service public d'eau potable, précédemment géré par Suez dans le cadre d'un contrat de délégation arrivé à échéance le 31 décembre 2024, est repris en régie le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 <sup>er</sup> janvier 2013	31 décembre 2024	12 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	16 juillet 2013			<ul> <li>Dates de reversement,</li> <li>Indice d'actualisation</li> <li>Création d'un fonds à destination du CCAS</li> </ul>

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.

La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
	Application du règlement du service	X	
Gestion du service	Exploitation et entretien des installations	X	
destion au service	Qualité de l'eau	X	
	Relevé des compteurs	X	
	Accueil des usagers	Х	
Gestion des abonnés	Facturation / Recouvrement	Х	
	Traitement des réclamations clients	Х	
	Compteurs	X	
	Canalisations réseau < 6ml	X	
	Canalisations réseau > 6ml		Х
Renouvellement	Branchements	Х	
	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	X	
	Équipements électromécaniques	X	
	Génie civil et bâtiments		Х



# 1.3.3. Lanrivoaré et Tréouergat

Les communes de Lanrivoaré et Tréouergat sont suivies par l'Association Syndicale d'eau de Lanrivoaré, un organisme privé, et ne sont donc pas prises en compte dans ce rapport.

### 1.3.4. Les autres communes du territoire

Le reste du territoire (Lampaul-Ploudalmézeau, Milizac-Guipronvel, Saint-Renan) est actuellement géré en régie communautaire avec la commune de Ploudalmezeau qui entre dans ce périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# 1.4. Présentation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté

La régie Eau & Assainissement de Pays d'Iroise Communauté a été créée le **1er janvier 2018**, avec pour mission d'assurer la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal.

À la fin de l'année **2024**, le service comptait un effectif de **25 équivalents temps plein** (ETP), mobilisés autour des enjeux de la production et de la distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, ainsi que du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC). Ces agents couvrent un périmètre de plus de plus de 6 000 abonnés à l'eau potable, plus de 17 000 abonnés à l'assainissement collectif et plus de 7 000 installations d'assainissement non collectif sur un territoire de 19 communes.

L'organisation interne du service repose sur trois pôles complémentaires :

- Le pôle Études & Travaux : chargé de la planification, de la conception et de la conduite des projets de renouvellement et d'extension des réseaux et ouvrages. Il assure également la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'intercommunalité.
- Le pôle Opérationnel : en charge de l'exploitation quotidienne des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif. Il intervient sur la maintenance, le suivi des équipements, le traitement des incidents et la continuité du service.
- Le pôle Gestion des relations usagers & contrôle : dédié à l'accueil, à l'information et à l'accompagnement des abonnés. Il assure également les contrôles réglementaires (assainissement non collectif, conformité des branchements) et le suivi de la facturation.

Au-delà de cette structuration, le service s'appuie sur :

- un plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 10 M€ par an en moyenne, visant à renforcer la performance des réseaux et à anticiper les besoins futurs du territoire,
- une démarche d'innovation et de transition écologique, intégrant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), la réduction des fuites et la sobriété énergétique,
- une volonté forte de proximité avec les usagers et les communes membres, à travers un accompagnement technique, une transparence renforcée et une disponibilité des équipes.

Ainsi, le service Eau & Assainissement de Pays d'Iroise Communauté constitue un outil structurant au service du territoire, garantissant l'accès à une eau de qualité et la préservation du milieu naturel.



# 1.5. Bilan annuel d'activité et faits marquants

# 1.5.1. Réglementation

# 1.5.1.1. Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La nouvelle directive, 2020/2184, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et a été transposée en droit français le 22 décembre 2022.

Les principales évolutions de la directive 2020/2184 concernent :

- L'obligation pour les Personnes Responsables de la Production & de la Distribution d'Eau de mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) d'ici 2027,
- La révision des normes de qualité avec notamment l'introduction de nouveaux paramètres (chlorates, chlorites, bisphénol A, PFAS ...) à surveiller d'ici 2026.

# 1.5.1.2. Métabolites de pesticides dont Chlorothalonil R471811, Chloridazone méthyl desphényl et DMS (N N Diméthylsulfamide)

La Communauté du Pays d'Iroise a intégré les métabolites dans le contrôle sanitaire pour une étude en 2024. A noter que les métabolites sont difficilement traitables.

Les avis de l'ANSES sont attendus pour répondre à une évolution réglementaire éventuelle. L'ANSES a indiqué la limite de qualité est de 0,1µg/L et que la valeur sanitaire est de 3 µg/L.

Pour rappel si dépassement de la norme de  $0,1~\mu g/L$  mais inférieur à la valeur sanitaire maximale, un dossier de dérogation doit être établi.

### 1.5.1.3. THM (Somme des Trihalométhanes)

Les THM sont d'origine anthropique provenant d'effluents industriels ou urbains ou encore par la formation d'une réaction entre le chlore ou le brome de traitement des eaux liée à des composés organiques.

S'il y a dépassement sur le paramètre somme des THM, un nouveau contrôle est à réaliser. Lors de deux analyses consécutives non-conformes, une restriction d'usage s'impose. La redistribution de l'eau est possible après deux analyses successives conformes.

Ce paramètre est donc à surveiller.

Les modalités de gestion des dépassements THM doivent encore faire l'objet d'une note qui sera diffusée en 2024.



## 1.5.2. Démarche d'amélioration

### 1.5.2.1. Diagnostic permanent eau potable

Une démarche d'amélioration continue, appelée diagnostic permanent, a été engagée à l'échelle du territoire de Pays d'Iroise Communauté dont les enjeux sont la gestion quantitative de l'eau (limiter le pertes) et la gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages (investissements).

### 1.5.2.2. Suivi du biseau salé forage de Kerenneur

Les équipes d'Eau du Ponant ont procédé à l'équipement d'une sonde de mesure de la conductivité et de la température au fond du forage de Kerenneur afin de suivre le biseau salé et d'optimiser le débit de pompage.

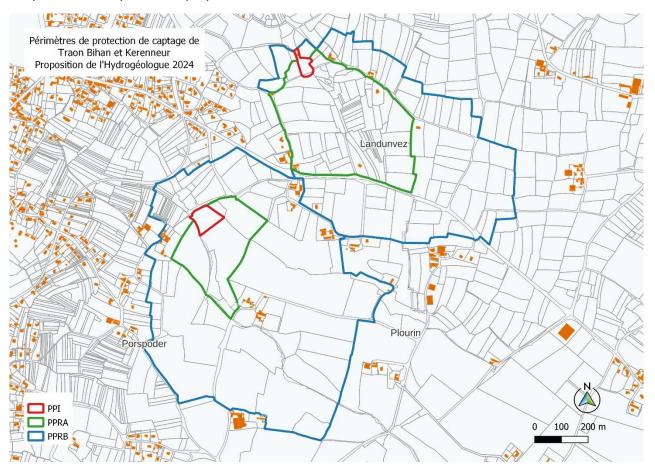
### 1.5.2.3. Protection de captage du Traon

En 2018, Pays d'Iroise Communauté a repris la procédure de mise en place du périmètre de captage du Traon, procédure auparavant sous maitrise d'ouvrage du Syndicat du Chenal du Four et ayant avorté par deux fois pour avis négatif lors de consultations interservices. Afin d'anticiper une nouvelle consultation, des échanges fonciers et les négociations nécessaires pour diminuer l'impact technico-économique sur les activités agricoles présentes au sein du futur périmètre ont été menées entre 2019 et 2021.

Des accords ont été conventionnés avec les exploitants et les mesures de protection recommandées par l'hydrogéologue en 2011 ont pu être mises en place de manière anticipée sur les périmètres rapprochés A et B.

En 2022-2023, l'étude environnementale préalable a fait l'objet d'une mise à jour par le bureau d'étude ANTEA. Le précédent étant caduc, l'hydrogéologue a remis un nouvel avis à l'été 2024 en restant sur les mêmes bases que celui de 2011. Les mesures liées aux pratiques agricoles et notamment l'interdiction des cultures annuelles et le pâturage dans les futurs périmètres rapprochés A restent en vigueur.

Les périmètres de protection proposés sont les suivants :





Fin 2023, un bureau d'étude a été mandaté pour l'assistance à maitrise d'ouvrage de la phase administrative qui débutera au printemps 2024.

Le Traon étant qualifié de captage prioritaire, la réalisation d'un DTPEA (Diagnostic Territorial des Pressions et des Emissions Agricoles) est en cours de réalisation et ce en parallèle de la procédure de mise en place de la protection de captage.

La phase diagnostic a débuté en 2023, cela a notamment permis la mise à jour des informations agricoles et la rencontre auprès des agriculteurs exploitants l'aire d'alimentation de captage.

A l'issue de la rédaction du diagnostic, un plan d'action sera délibéré et mis en place dès 2025. Il permettra de prendre des mesures préventives sur l'ensemble de l'aire d'alimentation de captage incluant les parcelles exploitées au sein du périmètre rapproché B, pour réduire d'avantages les pressions et tendre vers une amélioration de la qualité des eaux brutes.

# 1.5.2.4. Interconnexion TY-COLO : Sécurisation de l'alimentation de la commune de St Renan et du château d'eau de Kergroades

Le Syndicat du Bas Léon, porteur du projet, a initié l'interconnexion de TY COLO en 2020. L'objectif de cette interconnexion est de sécuriser l'alimentation des réservoirs de Saint-Renan et du réservoir de Kergroades à Brélès. Ces deux réservoirs d'eau potable étaient exclusivement alimentés par l'usine de Kerleguer (Bohars - Eau du Ponant), et grâce à l'interconnexion, l'usine de Kerlouron (Kernilis – Syndicat du Bas Léon) pourra secourir l'alimentation.

Ce projet de sécurisation a été finalisé en 2023 et mise en service fin 2023. Il a été défini qu'actuellement, l'alimentation continuerait de se faire par l'usine de Kerleguer et que l'usine de Kerlouron effectuerait quotidiennement un renouvellement sanitaire (pour garantir la qualité de l'eau potable en cas de dysfonctionnement).

# 1.5.3. Etudes

### 1.5.3.1. Projet photovoltaïque

Porté par Pays d'Iroise Communauté en lien avec le SDEF, un projet de centrale photovoltaïque est à l'étude sur le site de l'impluvium de Molène. Le délégataire Eau du Ponant a accompagné la réalisation des études techniques ainsi que les demandes de production de données souhaitées par l'Hydrogéologue Agréé nommé par l'ARS sur le dossier.

Le projet se poursuit en 2023 avec l'accompagnement sur la réalisation d'essais de pompage dans le but d'optimiser le fonctionnement des forages sur l'île.

## 1.5.4. Exploitation et travaux

# 1.5.4.1. Raccordement des usagers de Molène au réseau de distribution d'eau potable

Des travaux de raccordement des usagers de Molène au réseau de distribution d'eau potable ont débuté en 2023 afin de supprimer les bornes de puisage présentes sur le réseau. Le raccordement des usagers permettra une meilleure comptabilisation des volumes consommés et fiabilisera le calcul du rendement de réseau.

#### 1.5.4.2. Comptage à Molène

Un compteur supplémentaire a été mis en place à l'aval de l'unité de production de Molène afin d'améliorer les comptages d'eau distribuée.



# 1.5.5. Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP, décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les services d'Eau et d'Assainissement utilisent de nombreux objets connectés tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines que pour le pilotage à distance des installations.

Or la communication de ces objets connectés (automates, capteurs, télégestion...) repose majoritairement sur des technologies de communication qui seront supprimées par les opérateurs dans les prochaines années. Ce sont ces technologies de communication qui permettent d'assurer, à ce jour, la couverture nécessaire pour la bonne remontée des informations et le pilotage à distance des installations.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

La Communauté du Pays d'Iroise mettra une politique de renouvellement en 2024 pour s'assurer de la continuité de service.

## 1.5.6. Sécurité

## 1.5.6.1. Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations à l'aide d'automate et de télégestion, permet le pilotage optimisé et une meilleure performance des installations d'un service d'eau et d'assainissement.

Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle règlementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.



# 2. Les caractéristiques et performances techniques du service

# 2.1. Les usagers du service

# Population desservie

Sur le périmètre de la communauté de communes, la population desservie par un réseau d'eau potable [D101.0] est estimée à environ 63 656 habitants en 2024 répartis comme suit :

Commune	Nombre d'habitants par logement (Insee 2017)	Population desservie 2024
Brélès	2,45	1 039
Lampaul-Plouarzel	2,10	3 224
Lampaul-Ploudalmézeau	2,51	1 074
Landunvez	2,15	2 999
Lanildut	2,09	1 588
Le Conquet	2,07	4 283
Locmaria-Plouzané	2,56	6 129
Milizac-Guipronvel	2,61	5 591
Molène	1,67	391
Plouarzel	2,47	5 669
Ploudalmézeau	2,27	8 733
Plougonvelin	2,27	6 983
Ploumoguer	2,41	2 596
Plourin	2,58	1 512
Porspoder	2,04	3 009
Saint-Renan	2,33	8 418
Trébabu	2,27	420
Total	2,29	63 656

Cette population desservie concerne aussi les entreprises, exploitations agricoles et collectivités.

Les communes de Lanrivoaré et Tréouergat sont absentes de ce listing car elles sont alimentées par l'association Lanrivoaré-Tréouergat.



# > Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 27 535 en 2024, en augmentation de 1.27% par rapport à l'exercice 2023.

Commune	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Brélès	403	406	421	422	424	0.47%
Lampaul-Plouarzel	1 497	1 506	1 526	1 531	1 535	0.26%
Lampaul-Ploudalmézeau	423	426	426	424	428	0.94%
Landunvez	1 372	1 388	1 399	1 395	1 395	0.00%
Lanildut	723	729	753	753	760	0.93%
Le Conquet	1 970	1 989	2 044	2 055	2 069	0.68%
Locmaria-Plouzané	2 324	2 325	2 385	2 395	2 394	-0.04%
Milizac-Guipronvel	1 925	2 009	2 078	2 122	2 142	0.94%
Molène	189	189	191	196	234	19.39%
Plouarzel	2 123	2 151	2 238	2 263	2 295	1.41%
Ploudalmézeau	3 572	3 615	3 713	3 781	3 847	1.75%
Plougonvelin	2 887	2 910	2 974	3 018	3 076	1.92%
Ploumoguer	1 018	1 025	1 040	1 061	1 077	1.51%
Plourin	536	537	542	555	586	5.59%
Porspoder	1 434	1 437	1 459	1 471	1 475	0.27%
Saint-Renan	3 282	3 502	3 532	3 564	3 613	1.37%
Trébabu	177	177	179	184	185	0.54%
Total	25 855	26 321	26 900	27 190	27 535	1.27%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27.72 abonnés/km au 31/12/2024.

Calcul : Le nombre total d'abonnés divisé par la longueur du réseau



#### Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) :

Consommation annuelle moyenne (m³/ab/an)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	23.70	22.86	22.18	24.75	22,79	-7,92%
Kermorvan	80.40	86.87	82.89	78.27	73,46	-6,14%
Chenal du Four	77.03	76.00	72.97	68.97	63,95	-7,28%
Lampaul-Ploudalmézeau	91.37	94.54	92.58	83.53	79,68	-4,61%
Ploudalmézeau	68.31	75.52	74.02	74.21	71,47	-3,69%
Milizac-Guipronvel	103.68	103.09	96.17	92.37	99,49	7,70%
Saint Renan	94.10	98.02	90.23	88.95	87,77	-1,33%
Moyenne sur territoire CCPI*	81.28	85.78	81.69	78.33	75,15	-4%

Calcul : volume total vendu aux abonnés qui est divisé par le nombre d'abonnés à l'eau potable sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté.

La consommation moyenne par abonné en 2024 est de 75.15 mètres cubes (indépendamment de la nature du type d'abonné et de l'occupation du bien abonné).

# 2.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis le prélèvement de l'eau brute jusqu'au compteur de l'abonné :

RESSOURCES	STATIONS DE PRODUCTION	SUPRESSEURS OU GROUPES DE POMPAGE	RESERVOIRS ET BACHES DE REPRISE	CAPACITE DE STOCKAGE (m³)	LINEAIRE DE RESAEAUX (KM)	LINEAIRE DE BRANCHEMENTS (KM)	COMPTEURS
6	4	4	17	8 036	1002,10	206,03	27 505

Le linéaire de réseau est indiqué hors branchement.



# 2.3. Les ressources

# 2.3.1. Les ressources propres au service

Les volumes prélevés correspondent aux volumes pompés dans le milieu naturel.

Volumes prélevés (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	7 361	7 768	7 679	6 506	7 243	11,33%
Kermorvan	1 172 421	1 197 092	991 810	1 135 631	1 055 606	-7,05%
Unité de production de Traon (Chenal du Four)	105 263	113 644	109 209	119 226	112 979	-5,24%
Station de Pont Cleau (Milizac)	175 434	179 503	152 648	168 645	192 507	14,15%
Total	1 460 479	1 498 007	1 261 346	1 430 008	1 368 335	-4%

En 2024, les volumes prélevés s'élèvent à 1 368 335 m³ contre 1 430 008 m³ en 2023, soit une baisse d'environ 4 %.

Cette diminution peut s'expliquer par une moindre consommation des abonnés, une meilleure maîtrise des pertes sur le réseau, ou encore des conditions climatiques plus favorables réduisant les besoins en eau.

# Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est en cours d'étude au sein de la Communauté de Communes pour chacun des forages.



# 2.3.2. Les volumes importés

La communauté de communes achète l'eau potable à Brest Métropole et au Syndicat du Bas Léon. Des interconnexions entre les différents secteurs de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sont également en fonctionnement.

Volumes importés (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat à Brest Métropole pour Kermorvan	44 465	51 645	203 854	49 302	53 569	8,65%
Achat à Saint Renan pour Kermorvan	300	392	389	419	281	-32,94%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Chenal du Four	330 653	307 393	291 488	285 412	236 220	-17,24%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Ploudalmézeau	378 707	394 844	374 013	356 570	351 215	-1,50%
Achat a la CCPA pour Lampaul-Ploudalmézeau	60 427	52 052	55 770	57 364	60 149	4,85%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Milizac-Guipronvel	58 690	60 932	70 014	70 495	52 786	-25,12%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Saint Renan	388 137	388 076	368 912	342 872	377 777	10,18%
Total	1 261 379	1 255 334	1 364 440	1 162 434	1 131 997	-3%

<sup>\*</sup> Brest Métropole et Bas-Léon jusqu'en 2019, et Bas-Léon exclusivement à partir de 2020

Depuis 2020 Pays d'Iroise Communauté a fait le choix d'un achat d'eau en exclusivité sur son territoire au Syndicat des Eaux du Bas Léon. L'ensemble des tableaux détaillant l'achat d'eau sur les différents secteurs, prend en compte la participation au Syndicat des Eaux du Bas Léon.

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Kermorvan

Achat d'eau Kermorvan	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	72 228,10€	76 896,52 €	177 203,94 €	29 561,00 €	33 269,78 €	12,55%
Volume total acheté	44 923	52 037	204 243	49 721	53 753	8,11%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	1,61€	1,48€	0,87 €	0,59€	0,62€	4,10%

L'achat d'eau sur le secteur de Kermorvan se décompose ainsi :

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Brest Métropole pour Kermorvan	44 465	51 645	203 854	49 302	53 569	8,65%
Prix de l'eau	0,56358€	0,57562€	0,58562€	0,59959€	0,62106€	3,58%
Montant achat annuel	25 059,58 €	29 728,00 €	119 381,00 €	29 561,00 €	33 269,78 €	12,55%

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24

D'IROISE COMMUNAUTÉ PRO AN HIRWAZH EAU & ASSAINISSEMENT
--

Achat Saint Renan pour Kermorvan	458	392	389	419	184	-56,09%
Prix de l'eau	1,6780€	1,7597 €	1,7955 €	1,8717€	2,3949 €	27,95%
Montant achat annuel	768,54 €	689,79€	698,45 €	784,23€	440,66 €	-43,81%

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Kermorvan	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	47 168,52 €	47 168,52 €	57 822,94 €	0,00€	0,00€	-100,00%

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Chenal du Four

Achat d'eau Chenal du Four	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	226 958,66 €	203 953,49 €	261 497,10 €	261 865,51 €	294 578,33 €	12,49%
Volume total acheté	330 653	307 393	291 488	285 412	293 670	2,89%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	0,69€	0,66 €	0,90€	0,92 €	1,00€	9,33%

L'achat d'eau sur le secteur du Chenal du Four se décompose ainsi :

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Brest Métropole pour Chenal du Four	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Chenal du Four	330 653	307 393	291 488	285 412	293 670	2,89%
Prix de l'eau	0,68640€	0,66349€	0,89711€	0,91750€	0,99692€	8,66%
Montant achat annuel	226 958,66 €	203 953,49 €	261 497,10€	261 865,51 €	294 578,33 €	12,49%

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Ploudalmézeau



Achat d'eau Ploudalmezeau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	269 078,49 €	241 537,95 €	289 868,84 €	326 118,92 €	356 167,13 €	9,21%
Volume total acheté	378 707	394 900	374 047	356 570	351 215	-1,50%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	0,71€	0,61€	0,77€	0,91€	1,01€	10,88%

L'intégralité de l'achat d'eau sur le secteur de Ploudalmézeau est réalisée auprès du Syndicat du Bas Léon.

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Lampaul-Ploudalmezeau

Achat d'eau Lampaul- Ploudalmezeau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	25 991,89 €	22 776,00 €	24 105,26 €	39 692,43 €	40 522,41 €	2,09%
Volume total acheté	60 427	52 052	55 770	57 364	60 149	4,85%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	0,43 €	0,44 €	0,43 €	0,69 €	0,67 €	-2,64%

L'intégralité de l'achat d'eau sur le secteur de Lampaul-Ploudalmézeau est réalisée auprès de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

## > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Milizac-Guipronvel

Achat d'eau Milizac-Guipronvel	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	58 345,73 €	56 239,74 €	77 026,29 €	65 148,18 €	53 530,28 €	-17,83%
Volume total acheté	56 970	58 690	70 014	70 495	52 786	-25,12%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	1,02 €	0,96€	1,10€	0,92 €	1,01€	9,73%

L'achat d'eau sur le secteur de Milizac-Guipronvel se décompose ainsi :

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Milizac- Guipronvel	56970	58690	70014	70495	52786	-25,12%
Prix de l'eau	1,0241€	0,9583 €	1,1002€	0,9242€	1,0141€	9,73%
Montant achat annuel	58 345,73 €	56 239,74 €	77 026,29 €	65 148,18 €	53 530,28 €	-17,83%

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Saint-Renan

Achat d'eau Saint-Renan	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant achat annuel	261 038,10 €	251 538,95 €	305 368,53 €	314 116,03 €	383 103,66 €	21,96%
Volume total acheté	388 137	388 076	368 912	342 872	377 777	10,18%
Prix de l'eau moyen acheté €/m3	0,67 €	0,65 €	0,83€	0,92 €	1,01 €	10,69%

L'achat d'eau sur le secteur de Saint-Renan se décompose ainsi :

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Saint Renan	388137	388076	368912	342872	377777	10,18%
Prix de l'eau	0,6725€	0,6482 €	0,8278€	0,9161€	1,0141€	10,69%
Montant achat annuel	261 038,10 €	251 538,95 €	305 368,53 €	314 116,03 €	383 103,66 €	21,96%

# > Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Lanrivoaré – Treouergat

Au titre de la participation au Syndicat du Bas Léon Pays d'Iroise Communauté prenait en charge cette participation sur le secteur de Lanrivoaré – Treouergat, cette participation se décompose ainsi :

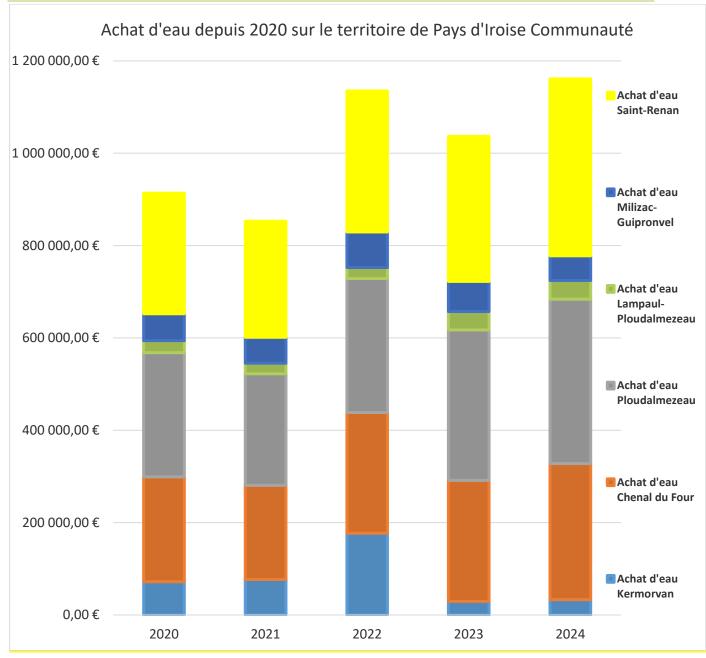
Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Lanrivoaré	0	0	0	0	517	Non calculable
Prix de l'eau	-	-	-	-	1,01€	-
Montant achat annuel	3 411,12 €	3 411,12 €	4 181,62 €	0,00€	524,29€	Non calculable

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Achat Syndicat Bas Léon pour Treouergat	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	794,53€	794,53 €	974,00€	0,00€	0,00€	-0,00%

# > Bilan sur l'achat d'eau sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté

Achat d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant total achat d'eau	918 615,16 €	857 838,09 €	1 140 924,03 €	1 037 286,30 €	1 162 136,54 €	12,04%
par an						





En 2024, Pays d'Iroise Communauté a importé 1,132 million de m³ (−2,6 % vs 2023), mais le montant total d'achat progresse à 1,162 M€ (+12,04 %). Cette évolution contrastée s'explique par deux facteurs principaux :

- Hausse des prix unitaires d'achat auprès des fournisseurs :
  - Syndicat du Bas Léon :
    - Chenal du Four +9,33 % (≈ 1,00 €/m³)
    - Milizac-Guipronvel +9,73 % (≈ 1,01 €/m³)
    - Saint-Renan +10,69 % (≈ 1,01 €/m³)
    - Ploudalmézeau quasi stable +0,88 % (≈ 1,00 €/m³)
  - Autres producteurs :
    - Kermorvan (Brest Métropole) +4,10 % (≈ 0,62 €/m³)
    - Lampaul-Ploudalmézeau (CCPA) en baisse −2,64 % (≈ 0,67 €/m³)
- Effet "mix" d'approvisionnement : en 2024, la hausse des volumes sur Saint-Renan (+10,2 %) et Kermorvan (+8,7 %), deux périmètres où les prix unitaires sont élevés, pèse davantage dans la facture globale, alors même que les volumes achetés sur Chenal du Four (-17,2 %) et Milizac-Guipronvel (-25,1 %) diminuent.



En synthèse : malgré une consommation en retrait, la combinaison de revalorisations tarifaires et du profil d'achat 2024 entraîne une hausse de plus de 12 % de la facture globale d'eau importée.

# 2.4. La production

Volumes produits (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	7 361	7 768	7 679	6 506	7 243	11,33%
Kermorvan	1 121 125	1 139 661	944 198	1 089 804	1 055 606	-3,14%
Unité de production de Traon (Chenal du Four)	105 263	113 644	109 209	119 226	112 979	-5,24%
Station de Pont Cleau (Milizac)	175 434	179 503	152 648	168 645	192 507	14,15%
Total	1 409 183	1 440 576	1 213 734	1 384 181	1 368 335	-1,14%

La Communauté de Communes privilégie une réponse locale pour ses besoins en eau potable, notamment en optimisant ses moyens de production local.

# 2.5. La distribution

# 2.5.1. Les volumes exportés

Le territoire communautaire n'exporte pas d'eau potable.

## 2.5.2. La distribution d'eau sur le territoire

#### 2.5.2.1. Les volumes mis en distribution et les volumes vendus

#### Volume mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté. Dans le cas actuel, cela correspond uniquement au volume produit et importé, puisque le territoire communautaire n'exporte pas d'eau potable.

Volumes mis en distribution (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	7 361	7 768	7 679	6 506	7 243	11,33%
Kermorvan	1 237 129	1 184 426	1 148 441	1 139 525	1 109 455	-2,64%
Chenal du Four	397 355	441 617	396 939	402 056	404 568	0,62%
Lampaul-Ploudalmézeau	60 427	52 052	55 770	57 364	60 149	4,85%
Milizac-Guipronvel	232 404	240 435	222 662	239 140	245 293	2,57%
Ploudalmézeau	378 707	394 844	374 013	356 570	351 215	-1,50%
Saint Renan	388 137	388 076	368 912	342 872	377 777	10,18%
Total	2 709 630	2 711 252	2 578 466	2 544 033	2 555 700	0,46%



En 2024, le volume total mis en distribution sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté s'élève à 2 555 700 m³, en légère hausse de +0,46 % par rapport à 2023. Cette évolution masque toutefois des dynamiques contrastées selon les périmètres :

- Molène: progression notable de +11,3 %. Cette évolution ne relève pas d'une variabilité conjoncturelle, mais bien d'une politique de transition engagée en 2024. Jusqu'alors, une partie des besoins des habitants était couverte par des livraisons directes d'eau potable en vrac pour le remplissage des cuves de stockage. Désormais, un tarif préférentiel incitatif a été instauré en 2024 afin d'encourager les usagers à réaliser un branchement direct au réseau public. Cette mesure a entraîné une augmentation significative des volumes distribués par le réseau, contribuant à la sécurisation de l'alimentation en eau et à une gestion financière plus réaliste du service.
- Saint-Renan : forte hausse de +10,2 %, confirmant le dynamisme démographique et économique de la ville de Saint-Renan.
- Lampaul-Ploudalmézeau : croissance de +4,9 %, en lien avec une consommation stabilisée après les corrections d'erreurs de comptage observées en 2020.
- Milizac-Guipronvel et Chenal du Four : évolutions modérées (+2,6 % et +0,6 %), signe d'une relative stabilité des besoins.
- Ploudalmézeau : baisse de –1,5 %, à relier à la poursuite des actions de recherche et réparation de fuites sur le réseau, permettant une meilleure maîtrise des volumes distribués.
- Kermorvan : diminution de –2,6 %, confirmant une tendance de baisse structurelle, possiblement liée aux gains d'efficacité et à la gestion des pertes en réseau.

Globalement, la tendance reste à la stabilisation, après plusieurs années de baisse. La progression observée sur certains secteurs (Saint-Renan notamment) reflète la croissance urbaine, tandis que les baisses sur Ploudalmézeau et Kermorvan témoignent des efforts réalisés pour maîtriser les pertes en eau et optimiser la gestion du réseau.

## Volume vendu aux usagers

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non-domestiques sont ceux qui s'acquittent de la redevance de pollution non-domestique directement à l'Agence de l'Eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent, notamment les industriels.

Volumes vendus aux usagers (m³) - Molène	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	4 479	4 321	4 237	4 851	5 333	9,94%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	4 479	4 321	4 237	4 851	5 333	14,49%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Kermorvan	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	978 202	1 046 970	1 027 162	978 862	927 897	-5,21%
Abonnés Gros consommateurs	5 500	2 680	3 758	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	983 702	1 049 650	1 030 920	978 862	927 897	-5,05%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Chenal du Four	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	344 170	341 793	339 430	316 997	296 744	-6,39%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%

Total	344 170	341 793	339 430	316 997	296 744	-6,61%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Lampaul-Ploudalmézeau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	38 834	40 557	39 525	35 415	34 102	-3,71%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	38 834	40 557	39 531	35 415	34 102	-10,41%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Milizac-Guipronvel	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	207 570	214 834	206 402	196 019	213 111	8,72%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	207 570	214 834	206 766	196 019	213 111	-5,20%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Ploudalmézeau	2021	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	232 921	287 975	282 672	280 595	274 947	-2,01%
Abonnés Gros consommateurs	32 153	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	7 567	0	0	0	0	0%
Total	272 641	287 975	282 672	280 595	274 947	-0,73%
Volumes vendus aux usagers (m³) - Saint Renan	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Abonnés domestiques	316 473	335 419	315 959	317 032	317 113	0,03%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	316 473	335 419	316 086	317 032	317 113	0,30%
Volumes vendus aux usagers (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Total	2 167 869	2 274 549	2 219 642	2 129 771	2 069 247	-2,84%

En 2024, le volume total d'eau vendu aux usagers (tous systèmes confondus) s'établit à 2 069 247  $m^3$ , en baisse de -2,84% par rapport à 2023. La tendance sur les cinq dernières années fait apparaître une diminution globale de -4,55% depuis 2019.

Cette baisse est d'autant plus marquée que, dans le même temps, le nombre d'abonnés augmente de façon continue, traduisant une évolution structurelle des comportements de consommation.

L'évolution par système met en évidence des disparités :

- Molène : forte hausse de +14,5 %, conséquence directe de la politique engagée en 2024 avec l'arrêt progressif des livraisons d'eau potable en vrac et la mise en place d'un tarif préférentiel incitant les habitants à se raccorder au réseau.
- Milizac-Guipronvel : augmentation de +8,7 %, portée par la croissance démographique et l'urbanisation de la commune.
- Saint-Renan : volumes stables (+0,03 %), confirmant le poids de ce secteur comme principal pôle de consommation du territoire.
- Ploudalmézeau : légère baisse (-0,7 %) qui traduit une stabilisation des consommations après plusieurs années de croissance.
- Kermorvan et Chenal du Four : diminutions respectives de –5,2 % et –6,6 %, probablement liées à une évolution des usages domestiques et à une meilleure maîtrise de la consommation par les abonnés.
- Lampaul-Ploudalmézeau : recul marqué (–10,4 %), qui devra être suivi dans le temps pour savoir s'il s'agit d'un effet conjoncturel ou d'une tendance de fond.



#### Globalement, ces évolutions reflètent :

- 1. Des dynamiques locales de consommation,
- 2. Des ajustements d'usages et comportements de sobriété (reculs sur Lampaul-Ploudalmézeau, Kermorvan, Chenal du Four),
- 3. D'une tendance générale à la baisse des volumes consommés par abonné sur le territoire, en ligne avec les politiques nationales de maîtrise de la demande en eau.

#### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume de service du réseau.

Les consommations sans comptage correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaine sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée, on parle de volume de service.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour l'hydrocurage ou la purge du réseau. Cette donnée est estimée à 0,7% du volume total pour les communes de la régie communautaire.

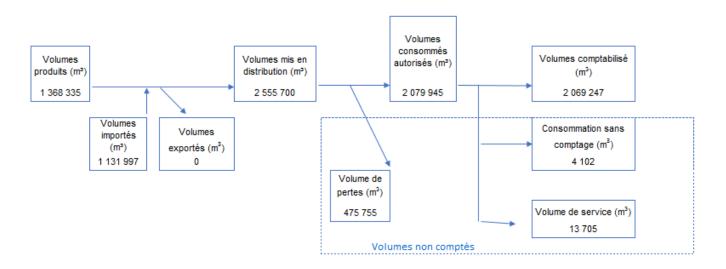
La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non-comptés.

Volumes consommés autorisés (m³)		2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
	Volumes comptabilisés	4 479	4 321	4 237	4 851	5 333	10%
Molène	Consommations sans comptage	0	0	0	0	0	0%
	Volume de service	750	750	1660	248	60	-76%
	Total	5 229	5 071	5 897	5 099	5 393	5,77%
	Volumes comptabilisés	978 202	1 046 970	1 027 162	978 862	943 224	-4%
Kermorvan	Consommations sans comptage	4 959	0	0	4 901	0	0%
	Volume de service	5 665	5 665	6 200	4 750	4 870	3%
	Total	988 826	1 052 635	1 033 362	988 513	948 094	-4,09%
	Volumes comptabilisés	344 170	341 793	339 430	316 997	299 584	-5%
Chenal du Four	Consommations sans comptage	1348	0	0	1334	0	0%
	Volume de service	4 980	4 980	5 155	2 876	3 202	11%
	Total	350 498	346 773	344 585	321 207	302 786	-5,73%
Lampaul Ploudalmézeau	Volumes comptabilisés	38 834	40 557	39 531	35 415	34 102	-4%
	Consommations sans comptage	0	0	1 978	0	0	0%
	Volume de service	272	284	277	248	239	-4%
	Total	39 106	40 841	41 786	35 663	34 341	-3,71%



	Volumes comptabilisés	207 570	214 834	206 766	196 019	213 111	9%
Milizac-	Consommations sans comptage	0	2 099	2 184	6 268	194	-97%
	Volume de service	1 453	1 504	1 447	1 372	1 492	9%
	Total	209 023	218 437	210 397	203 659	214 797	5,47%
	Volumes comptabilisés	272 641	287 975	282 672	280 595	249 671	-11%
Ploudalmézeau	Consommations sans comptage	1 241	947	5 424	5 383	1 547	-71%
	Volume de service	1 938	2 022	2 758	1 634	1 623	-1%
	Total	275 820	290 944	290 854	287 612	252 841	-12,09%
	Volumes comptabilisés	316 473	335 419	316 086	317 032	317 113	0%
Saint Renan	Consommations sans comptage	1200	7842	7404	1321	2361	79%
	Volume de service	2 215	2 348	2 213	2 219	2 220	0%
	Total	319 888	345 609	325 703	320 572	321 694	0,35%
To	otal	2 188 390	2 300 310	2 252 584	1 921 682	2 079 945	8,24%

# 2.5.2.2. Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2024



En 2024, le territoire communautaire a importé **44,29** % du volume mis en distribution, contre 45,71 % en 2023.

En l'état actuel des réseaux et des interconnexions de sécurité mises en place sur le territoire, l'achat d'eau ne pourra descendre en dessous du seuil de 40 à 45 %. L'année 2024 a donc été optimisée pour permettre d'utiliser au maximum la ressource disponible sur le territoire.

Le schéma directeur patrimonial d'eau potable poursuit cet objectif, en évaluant les interconnexions de distribution propres au Pays d'Iroise Communauté. Celui-ci permet notamment de mieux valoriser la ressource de Kermorvan lorsque celle-ci est abondante (période hivernale) et d'alimenter d'autres secteurs du territoire.



Le volume de pertes s'élève à 475 755 m³, soit 18,6 % du volume mis en distribution. Cela correspond à un rendement moyen des réseaux de 81,4 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (84,96 %).

Cela représente un débit de fuite moyen de 15,1 L/s sur l'ensemble du territoire.

## 2.5.2.1. Le réseau de distribution

# > Stockage et surpression

Les ouvrages du territoire sont répertoriés dans le tableau suivant :

Communes	Nb Réservoirs	Vol. Réservoir (m3)	Nb Surpresseurs	Débits Surpresseurs (m3/h)
Brélès	1	500		
Lampaul-Plouarzel			1	5
Lampaul- Ploudalmézeau			1	5
Landunvez	2	500		
Lanildut	1	150		
Le Conquet				
Locmaria-Plouzané	1	1000		
Milizac-Guipronvel	1	300		
Molène	5	586		
Plouarzel	1	500		
Ploudalmézeau	1	1000		
Plougonvelin				
Ploumoguer	2	2000	1	15
Plourin			1	10
Porspoder				
Saint-Renan	2	1500		
Trébabu				
TOTAL	17	8036	4	35

Ex Kermorvan
Ex Chenal du Four
Ploudalmézeau
Régie



### Linéaire de réseau

Linéaire de réseau hors branchements (km)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Brélès	38,12	38,12	37,75	37,95	37,98	0,08%
Lampaul-Plouarzel	26,97	26,97	26,36	26,36	26,39	0,11%
Lampaul-Poudalmézeau	22,28	22,28	23,90	23,64	23,15	-2,07%
Landunvez	55,68	55,68	58,86	58,95	58,25	-1,19%
Lanildut	24,6	24,6	24,76	24,84	24,43	-1,65%
Le Conquet	44,28	44,28	44,91	45,34	45,15	-0,42%
Locmaria-Plouzané	91,7	91,7	90,11	90,16	90,19	0,03%
Milizac-Guipronvel	92,49	92,02	98,51	98,98	101,51	2,56%
Molène	5,64	5,64	5,82	5,82	5,95	2,23%
Plouarzel	102,53	102,53	104,02	104,03	105,68	1,59%
Ploudalmézeau	109,7	109,7	115,03	115,92	115,82	-0,09%
Plougonvelin	75	75	75,35	76,27	77,17	1,18%
Ploumoguer	87,61	87,61	89,33	89,34	89,35	0,01%
Plourin	49,1	49,1	53,19	53,28	55,13	3,47%
Porspoder	42,21	42,21	42,29	42,37	42,66	0,68%
Saint-Renan	78,12	78,12	81,53	82,09	81,86	-0,28%
Trébabu	12,73	12,73	12,73	12,75	12,75	0,00%
Total	958,76	958,29	984,45	988,09	993,42	0,54%

La mise en place d'une politique d'intégration des plans de récolement dans un Système d'Information Géographique (SIG) a permis de remettre à jour les plans entre 2021 et 2022. C'est la raison pour laquelle le linéaire de réseau a fortement évolué entre ces deux années. Il n'y a pas eu d'extension d'eau potable notable.

### **>** Branchements

Branchements	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	245	246	250	249	284	14,06%
Kermorvan	12 195	12 296	12 813	12 983	18 000	0,51%
Chenal du Four	4 581	4 581	4 826	4 925	4 925	#DIV/0!
Lampaul-Ploudalmézeau	426	429	428	436	428	0,94%
Milizac-Guipronvel	2 019	2 084	2 149	2 079	2 142	0,94%
Ploudalmézeau	3739	3802	3878	3902	3939	0,95%
Saint Renan	3 356	3 531	3 440	3 520	3 613	1,37%
Total	26 561	26 969	27 784	28 094	28 406	0,84%



### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2B] est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	49	49	49	51	65
Kermorvan - Chenal du Four	70	87	87	91	120
Lampaul-Ploudalmézeau	25	25	50	78	88
Milizac-Guipronvel	25	37	50	78	89
Ploudalmézeau	10	10	10	52	75
Saint Renan	25	25	50	75	88

Le détail complet par secteur est en annexe

Cette évolution de l'indice patrimoniale s'explique par la mise en place d'une politique d'intégration des plans de récolement permettant notamment de récupérer les caractéristiques des canalisations. Le personnel alloué à cette mission est également en hausse, ce qui permet une meilleure connaissance, et donc fiabilisation, des caractéristiques des réseaux.

Depuis la prise de compétence de l'eau en régie, la fiabilisation de la donnée sur le SIG permet d'affiner les recherches sur les différents éléments manquants, ce qui participe à une meilleure connaissance du patrimoine.

A noter que sur le secteur de Ploudalmézeau, en Délégation de Service Public, l'indice transmis par le délégataire SUEZ n'a pas été retranscris dans ce rapport. En effet, Pays d'Iroise Communauté a reçu partiellement les éléments nécessaires pour valider l'indice affiché par le délégataire. De cette manière, l'indice sur Ploudalmézeau a été calculé en fonction des éléments en possession de Pays d'Iroise Communauté.

Le détail des notes est en annexe II.



# 2.6. Les interventions et travaux sur le territoire

# > Interventions sur les ouvrages de production / stockage

Lavage annuel des réservoirs					
Site	Date				
Brendégué	11/06/2024				
Lanoulouman	23/10/2024				
Blancs Sablons	22 et 23/10/2024				
Kerveledan	11/06 et 22/10/2024				
Bâche eau traitée Kermorvan	20/11/2024				
Kergroades	27 et 28/06/2024				
La Tour	21/10/2024				
Le Glizit	27/06/2024				
Keradraon	A l'arrêt				
Tremazan	22/10/2024				
Bâche eau traitée Le Traon	28/03/2024				
Ploudalmézeau	26/11/2024				
Molène	Non communiqué				
Saint-Renan réservoir	28/11/2024				
Saint-Renan château d'eau	Droit de retrait non réalisé				
Milizac château d'eau	28/11/2024				
Usine PontCleau	27/11/2024				
Usine Langoadec	27/11/2024				
Guipronvel château d'eau	29/11/2024				

Ex Kermorvan
Ex Chenal du Four
Ploudalmézeau
Molène
Régie

Pour Molène, l'exploitation courante et le lavage du réservoir sont réalisés sous forme de prestation de service à la demande de la mairie au délégataire Eau du Ponant.



# > Renouvellements

Pays d'Iroise Communauté a souhaité engager à l'échelle de son territoire une étude patrimoniale avec établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ce dernier constitue un document de référence - important pour la planification des travaux - demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guide pour la planification budgétaire.

L'étude débutée en 2019 avait ainsi pour objectif de définir une stratégie globale permettant une gestion optimale de la ressource en eau, des réseaux et de ses infrastructures associées et à venir, tout en prenant en considération les évolutions d'urbanismes et démographiques du territoire.

Les différentes phases du schéma directeur patrimonial d'eau potable ont été les suivantes :

- 1. État des lieux des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- 2. Mise à jour cartographique et modélisation du réseau d'eau potable ;
- 3. Bilan ressource besoins et sécurisation de l'alimentation ;
- 4. Optimisation de la sectorisation;
- 5. Propositions de travaux et de plan pluriannuel d'investissement.

La première phase du schéma directeur est très importante et elle a demandé un investissement de temps conséquent qui permet par la suite de prioriser les investissements dans les prochaines années.

La ressource en eau est vitale et contribue à l'attractivité même du territoire. C'est une condition nécessaire à la qualité de vie de ses habitants et au développement économique et touristique du territoire.

Dans un contexte de changement climatique et de multiplications prévisibles d'épisodes de sécheresse, une attention particulière est portée par ce schéma directeur sur les ressources en eau. Il est notamment nécessaire d'anticiper le renouvellement des réseaux pour limiter les pertes en eau, d'étudier et anticiper les futures ressources locales de production d'eau potable ou encore d'étudier les sécurisations d'alimentation possibles à mettre sur l'ensemble du territoire.

Ce schéma directeur méritera d'être accompagné par des actions de prévention en direction de la population et du monde économique pour optimiser les consommations d'eau.

### En synthèse, les axes majeurs de la feuille de route sur 20 ans sont déclinés ci-dessous :

Objectifs des investissements	Coût	Répartition
Amélioration de la qualité de l'eau	133 975 €	/
Amélioration des pressions faibles	2 490 770 €	2,4%
Amélioration du niveau de service	554 838 €	0,5%
Compteurs : neufs/renouvellement	8 053 936 €	7,8%
Études : diagnostic/réglementaire	5 687 003 €	5,5%
Ouvrages : réhabilitation/renouvellement	11 596 812 €	11,3%
Ouvrages: travaux neufs	4 782 325 €	4,7%
Réduction des pressions fortes	51 260 €	0,0%
Réduction des vitesses fortes	116 500 €	0,1%
Réseau : extension	4 355 640 €	4,2%
Réseau : renouvellement	59 037 217 €	57,5%
Sécurisation	5 825 000 €	5,7%
TOTAL	102 685 275 €	100,00%

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) répond aux objectifs fixés de concilier notamment les impératifs d'amélioration de la production, de distribution, en maintenant une qualité sanitaire satisfaisante tout en anticipant les sécurisations intracommunautaires en lien avec les perspectives de développement territorial.

Ce schéma directeur a également mis en avant qu'il était nécessaire d'établir une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.



En effet, les réseaux sont vieillissants ce qui augmente la perte en eau et diminue les rendements, il est nécessaire pour la Communauté du Pays d'Iroise d'introduire une démarche de renouvellement des réseaux, progressivement. Ainsi, il a été décidé d'atteindre un taux de renouvellement de 1,1% d'ici les prochaines années. Actuellement, le taux de renouvellement des dernières années était de l'ordre de 0,2%. En d'autres termes, cela représente plus de 10 kilomètres de réseaux à renouveler chaque année.

Cela nécessite également une anticipation des communes sur leur aménagement de voirie.

Ce schéma directeur de l'eau potable, cadre de référence de l'action communautaire, supposera une évaluation régulière afin de pouvoir l'adapter autant que besoin aux évolutions à venir.

### Travaux de renouvellement sur les ouvrages de production / stockage

	Renouvellement sur les installations					
Secteurs	Travaux réalisés	Montant (HT)				
	Renouvellement Clapet anti retour pompe surpresseur château d'eau	274,80 €				
	Renouvellement Hydrovar pompe surpresseur château d'eau	2 825,58 €				
Saint-Renan	Mise en place caillebotis Réservoir St Renan	1 906,00 €				
Saint-Renan	Mise en place chloration réservoir St Renan	15 225,95 €				
	Renouvellement canalisation alimentation réservoir semi-enterré St Renan	5 166,35 €				
	Mise en place analyseur réservoir St Renan (chlore, PH, turbidité)	18 364,43 €				
	Réparation pompe filtration station Langoadec	55,00 €				
	Renouvellement extenseur Ethernet station Langoadec	1 699,00 €				
	Renouvellement turbidimètre station Langoadec	9 375,70 €				
	Renouvellement porte château d'eau Milizac	2 463,30 €				
Milizac-Guipronvel	Renouvellement porte station Langoadec	2 142,60 €				
Williage Galpronver	Mise en place débitmètre sur distribution château d'eau Milizac	4 462,00 €				
	Mise en place débitmètre sur alimentation château d'eau Guipronvel	4 462,00 €				
	Renouvellement vannes station Langoadec	979,20 €				
	Renouvellement conduite lavage station PontCleau	42 516,21 €				
	Renouvellement serrure château d'eau Ploudalmézeau	597,31 €				
Ploudalmezeau	Renouvellement coffret électrique alimentation crêperie	12 442,74 €				
rioddainiczedd	Renouvellement menuiseries château d'eau Ploudalmézeau	3 919,89 €				
	Renouvellement télégestion comptage sectorisation Pen Ar Valy	820,03 €				
Molène	Renouvellement vanne eau brute impluvium	Non précisé par délégataire				
IVIOICIIC	Unité de désalinisation	27 012,00 €				
CDE = SEK	Renouvellement trappe et barres anti-chutes suite vol château d'eau Kergroadec	Non précisé par délégataire				
CDF - SEK	Renouvellement vanne de régulation château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire				



	PAYS <b>D'IROISE</b> COMMUNAUTÉ BRO AN HIRWAZH
EAU & ASS	SAINISSEMENT

Pose vanne régulation sur le by-pass de distribution château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire
Renouvellement canalisations HTA usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
Renouvellement onduleur usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
Renouvellement compteur de forage usine Le Traon	Non précisé par délégataire

### Taux moyen de renouvellement des canalisations

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans [P107.2]	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0.447%
Kermorvan	0,0021%	0,3971%	0,4127%	0,3234%	0.374%
Chenal du Four	0,0012%	0,1532%	0,1333%	0,1711%	0.134%
Lampaul-Ploudalmézeau	0,0019%	0,2356%	0,1757%	0,0000%	1.953%
Milizac-Guipronvel	0,0000%	0,2709%	0,2024%	0,2916%	0.188%
Ploudalmézeau	0,0040%	0,6211%	0,8430%	0,5134%	0.741%
Saint Renan	0,0000%	0,1703%	0,2631%	0,5926%	0.754%

### Listes des principaux tronçons renouvelés

2024			
Commune	Localisation	Longueur renouvelé (ml)	
Kermorvan	Rue du Stiff, Mean Kador et rue des Fourches - PLOUARZEL	1329,45	
	Le Croae - LE CONQUET	65,88	
Molène	Rue du Commandant Charcot	132,95	
Ploudalmezeau	Treompan tranche 2	866,22	
	Kergaouren - MILIZAC-GUIPRONVEL	391,33	
Dágio	Le Carpont - LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	2260,37	
Régie	Coat Manach - SAINT-RENAN	645,47	
	Rue de Quillimérien - SAINT-RENAN	6,16	
TOTAL		5 697,83	

Le renouvellement des réseaux s'élève en 2024 à 5,70 km, soit un taux moyen communautaire de 0,41 % rapporté au linéaire total de 1 002,10 km. Cela marque une progression par rapport à 2023 (0,29 %, soit 2,59 km renouvelés) et 2022 (0,27 %, soit 5,16 km renouvelés).

L'objectif patrimonial défini dans le schéma directeur reste fixé à 1,1 % par an, soit environ 11 km de renouvellement. Le rythme actuel demeure donc en deçà de la cible, bien que certains secteurs (comme Lampaul-Ploudalmézeau, avec 1,95 %) atteignent déjà le niveau attendu.

Un taux de renouvellement compris entre 1,0 % et 2,0 % est nécessaire pour assurer une gestion optimale de la durée de vie des réseaux. Le plan pluriannuel d'investissement 2022-2042 prévoit d'accroître progressivement ce taux en ciblant les tronçons prioritaires identifiés dans le schéma directeur, afin de tendre vers cet objectif de 1,1 % annuel.



# • Taux de renouvellement des compteurs

Renouvellement des compteurs - Molène	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	200	202	208	210	214	219	257
Nombre de compteurs renouvelés	47	0	22	3	0	1	1
Taux de compteurs renouvelés	23,50%	0,00%	10,58%	1,43%	0,00%	0,46%	0,39%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	0	0	80	75	73	71	77
Renouvellement des compteurs - Kermorvan-Chenal du Four	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	15 619	16 550	16 866	17 083	17 333	17 543	17 304
Nombre de compteurs renouvelés	977	815	1496	372	1545	931	851
Taux de compteurs renouvelés	6,26%	4,92%	8,87%	2,18%	8,91%	5,31%	4,92%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	2 924	2 996	2 024	2 297	1 840	1 411	1 972
Renouvellement des compteurs - Ploudalmézeau	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	3 641	3 691	3 741	3 804	3 882	3 904	3 943
Nombre de compteurs renouvelés	144	24	32	348	860	532	192
Taux de compteurs renouvelés	4,00%	0,65%	0,86%	9,15%	22,15%	13,63%	4,87%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	1 058	1 234	1 285	1 112		115	116
Renouvellement des compteurs - Lampaul-Ploudalmezeau	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	417	426	428	430	432	435	439
Nombre de compteurs renouvelés	9	7	2	2	67	6	173
Taux de compteurs renouvelés	2,16%	1,64%	0,47%	0,47%	15,51%	1,38%	39,41%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	169	179	170	178	189	165	43
Renouvellement des compteurs - Saint-Renan	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	3 276	3 377	3 432	3 588	3 628	3 680	3 735
Nombre de compteurs renouvelés	37	31	24	68	43	172	204
Taux de compteurs renouvelés	1,13%	0,92%	0,70%	1,90%	1,19%	4,67%	5,46%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	1 489	1 472	1 480	1 452	1 439	1 322	1 220
Renouvellement des compteurs - Milizac-Guipronvel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs	1 966	2 011	2 061	2 097	2 172	2 232	2 264
Nombre de compteurs renouvelés	115	110	21	48	38	50	237
Taux de compteurs renouvelés	5,85%	5,47%	1,02%	2,29%	1,75%	2,24%	10,47%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	779	1 008	1 021	1 018	1 061	1 080	889



En 2024, 1 658 compteurs, tous diamètres confondus, ont été renouvelés, soit 5,93 % du parc compteurs. À la fin de l'année, 15,45 % des compteurs présentaient un âge supérieur à 15 ans, contre 13,97 % en 2023. Cette évolution confirme la nécessité de poursuivre le rythme de renouvellement pour améliorer la maîtrise du vieillissement du parc.

Depuis 2020, Pays d'Iroise Communauté est engagé dans une phase de test pour le déploiement de compteurs communicants (télérelève) sur les secteurs de Saint-Renan, Milizac-Guipronvel et Lampaul-Ploudalmézeau.

En 2024, ce parc a encore progressé, atteignant 1 734 compteurs communicants installés, dont 683 posés au cours de l'année 2024.

Cette phase de déploiement se poursuivra en 2025, en parallèle du développement des outils logiciels permettant l'exploitation des données issues de ces nouveaux compteurs et leur intégration dans le logiciel de facturation communautaire.

La mise en production complète du parc de compteurs communicants est attendue à l'horizon 2026.

En annexe figurent les pyramides d'âges des compteurs pour chacun des secteurs du service.

### Travaux sur le réseau

#### Extension du réseau d'eau potable

Les travaux de création de réseaux ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Taux moyen de renouvellement des canalisations ».

Le tableau ci-dessous reprend les principales opérations réalisées en 2024.

2024		
Commune	Localisation	Longueur extension du réseau (ml)
	Lanniouarn PLOUARZEL	638,7
	Kerandraon PLOUMOGUER	697,56
	Route de Messouflin, Kervoualc'h PLOUMOGUER	160
	Kerlochouarn Bihan PLOUMOGUER	62,51
	Landonoï PLOUMOGUER	107,31
	Le Bourg TREBABU	11,23
	Lotissement du Tremeur PLOUGONVELIN	77,24
Kermorvan	Le Croae LE CONQUET	65,88
Remorvan	Lotissement Hamon LE CONQUET	78,54
	Lotissement l'anse du rocher PLOUGONVELIN	58,7
	Lotissement Pradou Gwer PLOUGONVELIN	63
	Lotissement La Vigie PLOUGONVELIN	62,33
	Lotissement Les chênes verts PLOUGONVELIN	80,15
	Lotissement Laine PLOUGONVELIN	42,51
	Kerveatous Vihan PLOUARZEL	388,04
	Kerbrozel PLOUARZEL	430,31
Chenal du Four	Severn PORSPODER	82,14
Chenai du Foui	Lotissement Les Linious LANILDUT	152,84
	Lotissement St Roch	221,34
Ploudalmezeau	Lotissement Keribin	207,76
	Chemin de Kerjean	46,07



### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

	9 rue du Quinquis MILIZAC-GUIPRONVEL	81,82
	Lotissement Le Garo MILIZAC-GUIPRONVEL	523,04
	Lotissement Le Clos de Quillimerrien SAINT-RENAN	222,99
	Lotissement Côté Jardins SAINT-RENAN	443,04
	Pen Ar Guear LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	41,51
Régie	Lotissement de Pen Ar Guear 2 LAMPAUL- PLOUDALMEZEAU	92,45
	Route de Plouarzel SAINT-RENAN	14,7
	Stanislas SAINT-RENAN	145,37
	Route de Mengleuz SAINT-RENAN	589,19
	Rue de Coat Manach SAINT-RENAN	1,49
TOTAL		5 889,76

### Branchements neufs

En 2024, 312 branchements supplémentaires sont comptabilisés, dont des branchements issus d'opérations d'aménagement de lotissement et des branchements réalisés sous devis du délégataire du service public ou en régie du service eau et assainissement.

Branchements	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	245	246	250	249	284	14,06%
Kermorvan	12 195	12 296	12 813	12 983	19.000	O F10/
Chenal du Four	4 581	4 581	4 826	4 925	18 000	0,51%
Lampaul-Ploudalmézeau	426	429	428	436	428	0,94%
Milizac-Guipronvel	1 805	1 889	2 001	2 079	2 142	0,94%
Ploudalmézeau	3739	3802	3878	3902	3939	0,95%
Saint Renan	3 039	3 230	3 300	3 520	3 613	1,37%
Total	26 561	26 969	27 784	28 094	28 406	0,84%

<sup>\*</sup> La baisse de 91 branchements sur Saint-Renan est surtout liée à une mise à jour quotidienne de la base de données avec notamment les enquêtes des techniciens réseaux sur des branchements fermés depuis de longues années.

Le nombre total de branchements recensés sur le territoire de la Communauté de Communes est de 28 406. Il a augmenté de 0.84% entre 2023 et 2024.



# 2.7. Les performances du réseau

### 2.7.1. Le rendement

#### Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites et d'autre part les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

#### > Rendement du service

Le rendement du réseau<sup>4</sup> [P104.3] est encadré par la loi Grenelle 2 qui impose un seuil minimum à atteindre de 67,3 % avec les données 2023.

Rendement du réseau (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	79,98%	71,04%	65,28%	76,79%	74,46%
Kermorvan	81,28%	79,93%	88,87%	89,98%	85,46%
Chenal du Four	79,59%	88,21%	78,52%	86,81%	74,84%
Lampaul-Ploudalmézeau	125,36%	62,04%	79,45%	74,53%	57,09%
Milizac-Guipronvel	83,59%	89,94%	90,85%	94,49%	87,57%
Ploudalmézeau	64,92%	72,83%	73,69%	77,77%	71,99%
Saint Renan	87,91%	82,42%	89,06%	88,29%	85,15%
Seuil Grenelle 2	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%

Le secteur du Chenal du Four a perdu près de 12 % de rendement en 2024, ce qui traduit la nécessité de renforcer les recherches de fuite sur ce secteur.

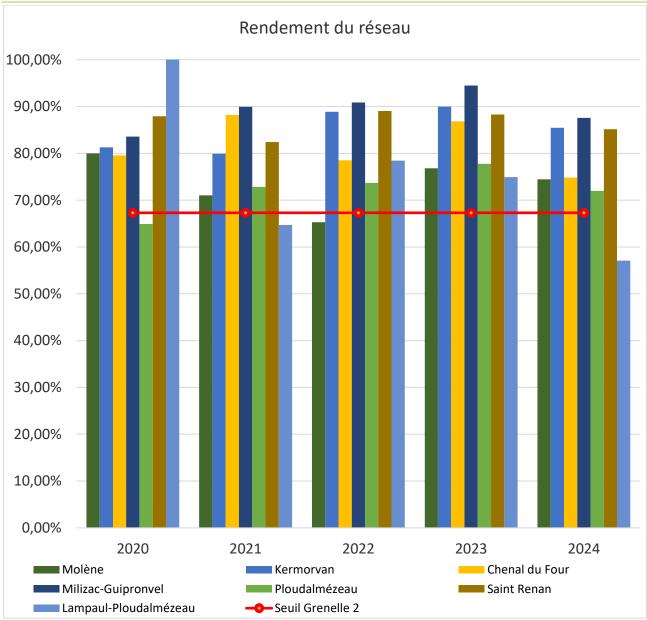
Le secteur de Milizac-Guipronvel continue de présenter un bon rendement global, mais des investigations complémentaires ont été menées fin 2024 afin de fiabiliser les méthodes de recherche de fuites.

Le secteur de Lampaul-Ploudalmézeau présente un rendement très faible (57,09 %). Cette contreperformance s'explique par la présence d'une fuite ancienne et conséquente, identifiée seulement en fin d'année 2024, dont l'impact pèse sur l'ensemble des volumes annuels. La situation est également fragilisée par l'absence de données de télérelève, celles-ci étant détenues par la Communauté de Communes du Pays des Abers, ce qui limite la capacité de suivi en continu du rendement.

Afin d'améliorer durablement la performance sur ce secteur, une étude d'opportunité sera lancée en 2025 pour analyser le raccordement du réseau de distribution de Lampaul-Ploudalmézeau sur celui de Ploudalmézeau, permettant ainsi d'accroître la sécurisation et la maîtrise des volumes mis en distribution.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des rendements de chacun des secteurs.





Afin de maintenir des rendements convenables et de mettre en place une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il est nécessaire que la Communauté du Pays d'Iroise continue de développer et de mettre les moyens. En effet, les compteurs de sectorisation couplés aux compteurs communicants permettront de mieux cibler les fuites par « secteur » et de réduire de cette manière les pertes en eau. Enfin, la mise en place d'outils digitaux confortera le diagnostic permanent et permettra une gestion en temps réel des dysfonctionnements remontés quotidiennement.

Actuellement, le Service Eau et Assainissement est en phase de développement sur ces outils.



# 2.7.2. L'indice linéaire des volumes non comptés

### Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

 $Indice \ linéaire \ des \ volumes \ non \ comptés \ = \ \frac{Volume \ mis \ en \ distribution - Volume \ comptabilisé}{Longueur \ du \ réseau \ de \ distribution \ \times \ 365}$ 

### > Indice linéaire des volumes non comptés du service

Aucune exigence réglementaire ou contractuelle n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés<sup>6</sup> [P105.3].

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	1,60	1,62	1,62	0,78	0,88	12,89%
Kermorvan	1,10	0,86	0,73	0,99	1,11	12,39%
Chenal du Four	1,08	1,03	0,73	1,07	1,35	26,15%
Lampaul-Ploudalmézeau	2,98	1,24	1,89	2,70	3,08	14,34%
Milizac-Guipronvel	0,74	0,71	0,44	0,72	0,87	20,56%
Ploudalmézeau	2,58	2,70	2,18	1,80	1,80	0,47%
Saint Renan	2,51	1,77	1,77	1,76	2,03	15,16%

L'indice linéaire des volumes non-comptés du service est en augmentation par rapport à l'année 2023.

# 2.7.3. L'indice linéaire de pertes

### Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$Indice \ linéaire \ de \ pertes \ = \ \frac{Volume \ mis \ en \ distribution - Volume \ consomm\'e \ autoris\'e}{Longueur \ du \ r\'eseau \ de \ distribution \ \times \ 365}$$



Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence règlementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	< 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP ≥ 4	ILP≥8	ILP ≥ 15

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse détermine la catégorie du réseau avec l'indice linéaire de consommation (ILC) qui se calcule selon la formule suivante :

Indice linéaire de consommation =  $\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$ 

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m³/km/j)	< 10	10 ≤ ILC < 30	≥ 30

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'indice linéaire de consommation 2022 est de 6.1 m³/km/j il est donc inférieur à 10 m³/km/j. Le réseau est donc rural.

# > Indice linéaire de perte du service

L'indice linéaire de perte est en hausse de 37.98 % par rapport à 2022.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	1,24	1,27	0,84	0,52	0,85	62,59%
Kermorvan	1,03	0,82	0,71	1,18	0,99	65,81%
Chenal du Four	1,00	0,96	0,66	1,25	1,71	89,14%
Lampaul-Ploudalmézeau	2,94	1,21	1,64	2,67	3,05	66,45%
Milizac-Guipronvel	0,69	0,61	0,34	0,67	0,82	97,54%
Ploudalmézeau	2,50	2,63	1,98	2,45	2,33	23,78%
Saint Renan	2,39	1,43	2,10	1,58	1,88	-24,81%

# 2.8. La qualité de l'eau

### Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégataire et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques et caractérisent la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).



Le taux de conformité<sup>7</sup> des analyses de l'ARS en 2023 sur les paramètres biologiques [P101.1] et physicochimiques [P102.1] est détaillé par secteur ci-dessous :

Analyse de l'eau distribuée - Molène	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	12	10	10	10	10
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	1	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	91,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico- chimiques	12	10	10	10	10
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	1	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	91,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	Les principaux dépassements physico-chimiques constatés sont consécutifs à la saturation du filtre à charbon actif (paramètre carbone organique total). Il n'y a pas de dépassement sur les paramètres bactériologiques.	Carbone organique total dépassement régulier	Carbone organique total dépassement régulier	On observe également pour l'année 2023, les dépassements des références de qualité suivants : - L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact ; - L'eau distribuée présente régulièrement une concentratio	-

Analyse de l'eau distribuée - Kermorvan	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	45	45	46	47	46
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



	PAYS <b>D'IROISE</b> COMMUNAUTÉ BRC AN HIRWAZH
EAU & ASS	SAINISSEMENT

	napport annaci sai ic pi	m ot ia quanto a	a ser mee palame a	c : caa potasic	
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	50	54	51	51	54
Nombre de prélèvements Physico- chimiques non conformes	0	4	11	3	1
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	92,59%	78,43%	94,12%	98,14%
Paramètres non conformes	-	Esa métolachlore sur usine de Kermorvan 4 dépassements Dépassement référence qualité coloration eau brutes de Kermorvan le 3/11/2021	Esa métolachlore sur usine de Kermorvan 5 dépassements Trihalométhanes (4 substances) réservoir Brendegué Esa métolachlore sur réservoir Brendegué 5 dépassements	Présence de Trihalométhanes (4 substances) à une concentration supérieure à la limite de qualité a été observée ponctuellement fin 2023 (maximum de 8 jours) Eau distribuée présente régulièrement une concentration en carbone organique total (COT) supérieure à la référence de qualité fixée à 2 mg/L (3 prélèvements non-conformes sur 9 prélèvements réalisés) à Kermorvan;	Dépassement sur somme des Trihalométhanes en distribution à Locmaria Plouzané Contre analyse conforme

Analyse de l'eau distribuée - Chenal du Four	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	25	25	25	36	37
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico- chimiques	32	25	27	38	50
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	1	4	1	1
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	96,00%	85,19%	97,37%	98,00%



Paramètres non conformes	Equilibre calcocarbonique Esa métolachlore sur usine de du Traon 1 dépassement Dépassements sur la teneur en chlorures des eaux brutes du forage de Kerenneur le 7/10/21	nique chlore chlore chlore de du coliformes /100ml- 1 MS nent Equilibre calcocarbonique Esa métolachlore sur usine de du Traon 3 dépassements chlore sur le	Equilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact.	Dépassement sur paramètre Dinoterbe (pesticide) au réservoir de Kergroades suite dépassement sur l'UP de Kerleguer qui alimente ce réservoir. Origine de la pollution indéfinie. Contre analyse conforme
-----------------------------	--	---	--	--

Analyse de l'eau distribuée – Ploudalmézeau	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	13	14	14	14	14
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	15	14	14	16	14
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100%	100%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	Bactéries coliformes /100ml- MS	-	-

Analyse de l'eau distribuée – Lampaul- Ploudalmézeau	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	7	7	7	10	7
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Nombre de prélèvements Physico-chimiques	7	7	7	10	7
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	-	-	-

Analyse de l'eau distribuée - Milizac- Guipronvel	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	17	21	21	33	33
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	1	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	95,23%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico- chimiques	17	22	21	35	44
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	1
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	98,78%
Paramètres non conformes	-	25/10/2021 présence Entérocoques dans château d'eau de Milizac. Contre analyse n'indiquant aucune présence. Erreur de prélevement ? Equilibre calcocarbonique dépassement le 23/02/2021	25/10/2022 présence Bact. et spores sulfito- rédu./100ml	-	27/06/2024 - Eqyilbre calcocarbonique en dépassement sur le château de Milizac

Analyse de l'eau distribuée - Saint Renan	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements Microbiologiques	13	16	16	31	16



Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico- chimiques	13	16	16	33	16
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	-	-	-

Une non-conformité ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

### Problématique du plomb

Le Code de la Santé Publique prévoit une teneur limite en plomb restrictive à compter du 25 décembre 2014 dont l'assurance du respect nécessite en principe la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

Sur le territoire, un certain nombre de branchements sont encore en plomb, il sera nécessaire dans le cadre de la mise à jour des informations sur les branchements via le SIG communautaire de recenser exactement les branchements en plomb restant sur le territoire dans le but de lancer un plan d'action de renouvellement de ces branchements.

Branchements plomb	Ploudalmézeau	Eau du Ponant	Régie
Nombre de branchements plomb	70	Non connu	Non connu
Taux de branchements plomb	1,79%	Non connu	Non connu
Branchements plomb supprimés au cours de l'exercice	1	0	0

# 2.9. Démarche Développement Durable

Depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les mesures en faveur du Développement Durable sont variées et comptent notamment parmi les points suivants :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompages quand cela est possible, ...) pour réduire les consommations électriques
- Suivi rigoureux des performances des stations de production d'eau potable
- Un plan climat air énergie est initié par le Pays d'Iroise Communauté, celui-ci permettra d'établir un bilan et des actions à mettre en œuvre dans le but d'optimiser les consommations électriques sur les installations d'eau potable (Réflexion sur la mise en place de Trackers)



- Réflexion sur le traitement des espaces verts des stations de production / réservoirs par des méthodes écologiques. (Éco-pâturage)
- Recours à du personnel éloigné de l'emploi dans le cadre d'un partenariat avec la maison de l'emploi du Pays de Brest.
- Suivi du plan d'action du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour projeter les besoins du service à moyen terme.

# 2.10. Le service aux usagers

# > Relation à l'usager

Les branchements neufs

Ouve	erture de branchements	2020	2021	2022	2023	2024
Kermorvan	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	2	2	2
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%
Chenal du Four	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	2	2	2
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%
Saint Renan	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	1	1	1
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%
Milizac- Guipronvel	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	1	1	1
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%
Lampaul- Ploudalmezeau	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	1	1	1
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%



Ploudalmezeau	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (jour)	1	1	1	1	1
	Taux de respect du délai <sup>11</sup> [P152.1]	96.9	100.00%	100.00%	100.00%	100,00%

# Les interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est de :

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.18] (nb/1000 abonnés)	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	0	0	0	5,1	4.20%
Kermorvan	1,01	0,49	5,91	5,91	4.23%
Chenal du Four	2,7	0,44	3,96	3,96	4.23%
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié
Milizac-Guipronvel	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié
Ploudalmézeau	Non transmis	Non transmis	Non transmis	Non transmis	Non transmis
Saint Renan	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié

Il sera nécessaire pour la régie communautaire de se doter d'un outil permettant de quantifier cet indicateur.

### > Gestion clientèle

# Les réclamations

Le taux de réclamations<sup>9</sup> [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Taux de réclamations écrites [P155.19] (u/1000 abonnés)	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	0,00	10,58	5,24	15,30	34.20
Kermorvan	12,33	16,65	11,59	19,10	14.70
Chenal du Four	12,81	15,72	12,31	17,30	14.70
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié
Milizac-Guipronvel	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié
Ploudalmézeau	26,00	29,00	8,62	14,80	14.70
Saint Renan	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié



Il sera nécessaire pour la régie communautaire de se doter d'un outil permettant de quantifier cet indicateur.

# Les impayés

Taux d'impayés sur les factures de l'année [P154.0] <sup>10</sup> (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	0,90%	3,01%	2,25%	0,85%	
Kermorvan	0,80%	1,06%	0,84%	0.720/	
Chenal du Four	0,50%	0,86%	0,55%	0,73%	
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié	3.28%	2.59%	Non quantifié	
Milizac-Guipronvel	Non quantifié	3.28%	2.59%	Non quantifié	
Ploudalmézeau	0,88%	0,86%	0,60%	0,77%	
Saint Renan	Non quantifié	3.28%	2.59%	Non quantifié	

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL. Le niveau des impayés est globalement faible pour tous les secteurs du territoire, comme indiqué dans le tableau cidessus.

### Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0] (€/m³)	2020	2021	2022	2023	2024
Molène	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Kermorvan	0,0034 €	0,0043€	0,0002€	0,0005€	
Chenal du Four	0,0008 €	0,0000€	0,0056€	0,0056 €	
Ploudalmézeau	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Lampaul-Ploudalmézeau - Milizac-Guipronvel Saint Renan	Non quantifié	0,0074€	0,0010€		

Pour la régie communautaire, un travail pour préciser cet indicateur sera réalisé pour bien évaluer avec la trésorerie de Brest.



# 3. Le prix des services de l'eau potable

### 3.1. Les modalités de tarification

## Part délégataire

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle comprend une part fixe facturée par abonné, dont l'objet est de couvrir les charges fixes du service, ainsi qu'une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé « prix de base ». Ce prix correspond aux coûts de prélèvement, de traitement, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation (pour le service de l'eau potable). Il est fixé dans les contrats de délégation de service public.

### Part Communauté de Communes

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part de la Communauté de Communes applicable à chaque m³ consommé et à chaque abonné du service. Elle permet d'équilibrer le budget « eau » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

### Redevance Agence de l'Eau

La réforme des redevances des Agences de l'eau entre en vigueur au 1er janvier 2025. Elle a pour objectifs de rééquilibrer la contribution des différents usagers (ménages, collectivités, industriels), de renforcer la solidarité entre catégories d'acteurs et de doter les Agences de moyens accrus pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

### • Redevances supprimées

À compter du 1er janvier 2025, les redevances suivantes disparaissent :

- la redevance pour pollution d'origine domestique
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

#### Nouvelles redevances

Elles sont remplacées par trois nouvelles contributions :

- une redevance sur la consommation d'eau potable
- une redevance de performance sur les réseaux d'eau potable
- une redevance de performance sur les systèmes d'assainissement collectif

#### • Redevances maintenues

La redevance de prélèvement sur la ressource en eau demeure inchangée

# Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,0 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

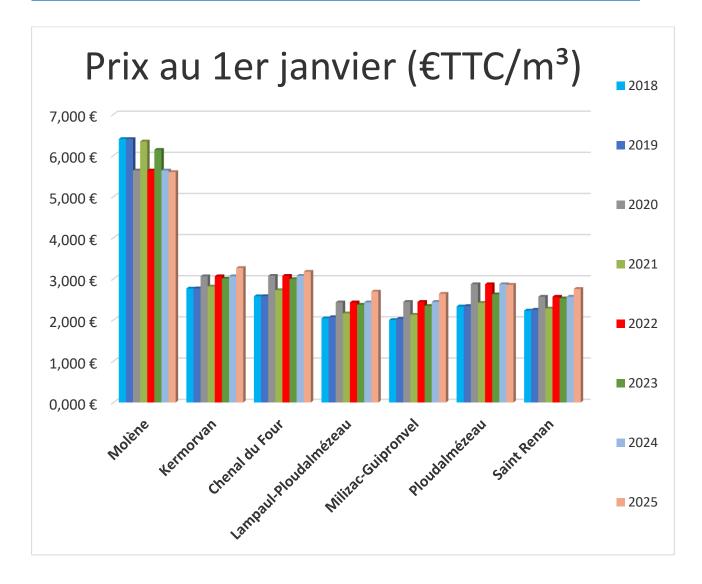


# 3.2. Le prix de l'eau potable

# 3.2.1. La facture 120 m<sup>3</sup>

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable au m³ est le suivant :

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier (€TTC/m³)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25
Molène	6,228€	6,341€	6,228€	6,138€	5,636 €	5,597€	-0.69%
Kermorvan	2,853 €	2,815€	2,853€	3,006€	3,035 €	3,265€	7.59%
Chenal du Four	2,857€	2,725€	2,857€	2,994 €	2,943 €	3,173 €	7.83%
Lampaul-Ploudalmézeau	2,206€	2,161€	2,206€	2,371€	2,429€	2,693€	10.84%
Milizac-Guipronvel	2,174 €	2,128€	2,174€	2,341€	2,396 €	2,638€	10.09%
Ploudalmézeau	2,622€	2,417€	2,622€	2,624€	2,732 €	2,729€	-0.11%
Saint Renan	2,314 €	2,279€	2,314€	2,526€	2,522 €	2,756€	9.30%



Il est à noter une évolution significative du tarif de Ploudalmézeau entre 2020 et 2021, liée à une erreur de retranscription du délégataire SUEZ sur le tarif provisoire de convergence. Pays d'Iroise Communauté a corrigé cette sous-estimation par délibération du 27 janvier 2021, en fixant des tarifs collectivité recalculés



(40,99 € pour la part abonnement et 0,379 € pour la part consommation). Les tarifs définitifs affichés par le délégataire ayant fortement évolué par rapport aux tarifs provisoires, il en est résulté un décalage temporaire.

# 3.2.2. Comparaison nationale et régionale du prix de l'eau potable

Au 1er janvier 2025, le prix de l'eau potable au m³ sur le territoire communautaire reste très variable selon les services et les communes :

- Les secteurs en DSP (Molène, Kermorvan, Chenal du Four et Ploudalmézeau) affichent des prix supérieurs aux moyennes observées au niveau national, régional et départemental.
- Saint-Renan se situe à un niveau proche de la moyenne régionale Bretagne, soit 2,76 €/m³.
- Lampaul-Ploudalmézeau et Milizac-Guipronvel présentent des prix comparables à ceux rencontrés dans le département du Finistère, avec une évolution maîtrisée en 2025 (+10,84 % et +10,09 % respectivement).

La Communauté de communes poursuit une convergence tarifaire progressive, planifiée sur 25 ans, afin d'harmoniser à terme les tarifs de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

# 3.2.3. Décomposition du prix de l'eau potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 18/12/2024 fixant la part Communauté de Communes du service d'eau potable pour l'année 2025

### 3.2.3.1. Molène

La décomposition du prix de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	<b>Evolution 24-25</b>			
Part Délégataire									
Part fixe (€HT/an)	111,64	111,64	111,64	87,58	89,25€	2%			
Part variable conso 0-60 m³ (€HT/m³)	2,9396	2,9396	2,94	2,940	-	-			
Part variable conso > 60 m³ (€HT/m³)	2,3518	2,3518	2,352	2,352	-	-			
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	3,00€	-			
Part variable conso > 40 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	2,3973 €	-			
Part Collectivité									
Part fixe (€HT/an)	65,65€	62,37€	60,45€	47,42€	47,42€	0,00%			
Part variable conso 0-60 m³ (€HT/m³)	1,7639€	1,6760€	1,5930€	1,2710€	-	-			
Part variable conso > 60 m³ (€HT/m³)	1,4110€	1,3400€	1,2820€	1,2710€	-	-			
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,17€	-			
Part variable conso > 40 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,2440€	-			
Redevances et Taxes									
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,30€	0,30€	0,30€	0,30€	-	-			
Redevance Prélèvement (Préservation) de la ressource (€HT/m³)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 %			

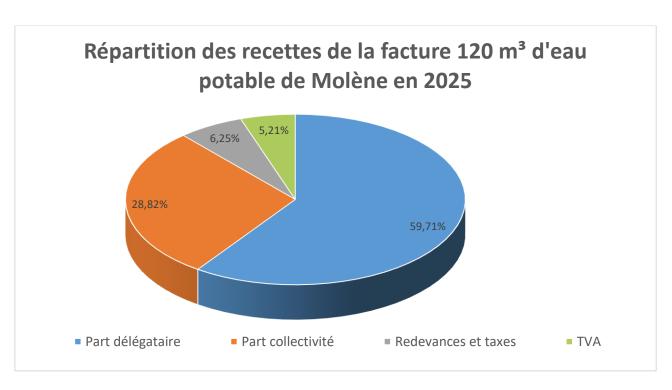


EAU & ASSAINISSEMENT
----------------------

Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,33 €	-
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,02 €	-
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes
	Part Délégataire		
Part fixe (€HT/an)	89,25 €	89,25€	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	2,999 €	119,97 €	59,71 %
Part variable conso > 40 m³ (€HT/m³)	2,397 €	191,78€	
	Part Collectivité		
Part fixe (€HT/an)	47,42 €	47,42€	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,166 €	46,64€	28,82%
Part variable conso > 40 m³ (€HT/m³)	1,244 €	99,52€	
Redevance Prélèvement (Préservation) de la ressource (€HT/m³)	0,00€	0,00€	
Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	0,33€	39,60€	6,25%
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	0,02 €	2,40 €	
TVA	5,50%	35,01€	5,21%
Prix en €TTC / 120 m3	671,60€		
Prix en €TTC / m3	5,60€		





# 3.2.3.2. Ex Kermorvan

La décomposition du prix de l'eau potable au  $\mathbf{1}^{\text{er}}$  janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

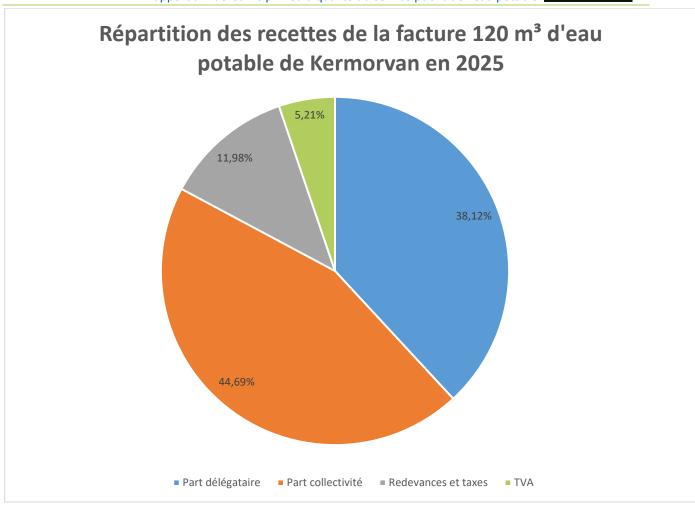
Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25		
		Part Dél	égataire					
Part fixe (€HT/an)	82,48€	83,55€	56,00€	58,03€	59,14€	1,91%		
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	0,5426€	0,5496 €	0,5600€	0,5800€	0,6442 €	11,07%		
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	0,7663€	0,7763€	0,7000€	0,7250€	0,7921€	9,26%		
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	0,6469€	0,6553€	0,7560€	0,7830€	0,8449 €	7,91%		
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,6187€	0,6268€	0,7000€	0,7250€	0,7921€	9,26%		
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,6247 €	0,6328€	0,6720€	0,6960€	0,7604 €	9,25%		
Part variable conso 1000- 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,6440€	0,6670€	0,7287 €	9,25%		
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,6160€	0,6380€	0,6970 €	9,25%		
		Part Col	lectivité					
Part fixe (€HT/an)	24,79€	23,57 €	54,55€	53,87€	56,38€	4,66%		
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,3138€	1,2924€	1,2200€	1,2090€	1,1900 €	-1,57%		
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	0,6330€	0,6580€	0,9140€	0,9500€	0,9800 €	3,16%		
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	0,3510€	0,3860€	0,4460€	0,5340€	0,6160€	15,36%		
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,3096€	0,3496 €	0,4440 €	0,5100€	0,5610€	10,00%		
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,1436€	0,1469€	0,2170€	0,2570€	0,2120€	-17,51%		
Part variable conso 1000- 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,2080€	0,2170€	0,2060 €	-5,07%		
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,2290€	0,2300€	0,2370€	3,04%		
Redevances et Taxes								
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,03 €	0,3000€	0,3000€	0,3000€	-	-		
Redevance Prélèvement (Préservation) de la ressource (€HT/m³)	0,0275€	0,0275€	0,0275€	0,0275€	0,041€	32.93%		
Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,33€	-		
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,02 €	-		
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%		



Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes					
	Part Délégataire							
Part fixe (€HT/an)	59,1400 €	59,14€						
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	0,6442 €	25,7680€						
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	0,7921 €	47,5260€						
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	0,8449 €	16,8980€						
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,7921 €	-	38.12%					
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,7604 €	-						
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,7287 €	-						
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,6970 €	-						
	Part Collectivité							
Part fixe (€HT/an)	56,3800 €	56,38€						
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,1900 €	47,6000€						
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	0,9800 €	58,8000€						
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	0,6160€	12,3200€						
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,5610€	-	44.69%					
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,2120€	-						
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,2060 €	-						
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,2370 €	-						
Redevances et Taxes								
Redevance Prélèvement (Préservation) de la ressource (€HT/m³)	0,0410 €	4,9200€						
Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	0,3300 €	39,6000€	11,98%					
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	0.0200€	2.4000 €						
TVA	5.50%	20,42 €	5.21%					
Prix en €TTC / 120 m3	391.78 €							
Prix en €TTC / m3	3.26 €							





### 3.2.3.3. Ex Chenal du Four

La décomposition du prix de l'eau potable au 1er janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25			
Part Délégataire									
Part fixe (€HT/an)	66,90€	72,15€	56,00€	58,03€	59,14€	1,91%			
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	0,5515€	0,5950€	0,5600€	0,5800 €	0,6442 €	11,07%			
Part variable conso 41-100 m³ (€HT/m³)	1,1402 €	1,2300€	0,7000€	0,7250€	0,7921€	9,26%			
Part variable conso 101- 1000 m³ / 100-200 m³(€HT/m³)	1,0478€	1,1300€	0,7560€	0,7830 €	0,8449€	7,91%			
Part variable conso > 1000 m³ / 200-500 m³ (€HT/m³)	0,8931€	0,9630€	0,7000€	0,7250 €	0,7921€	9,26%			
Part variable conso 500- 1000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,6720€	0,6960€	0,7604€	9,25%			
Part variable conso 1000- 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,6440€	0,6670€	0,7287€	9,25%			
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,0000€	0,0000€	0,6160€	0,6380€	0,6970€	9,25%			
		Part C	Collectivité						



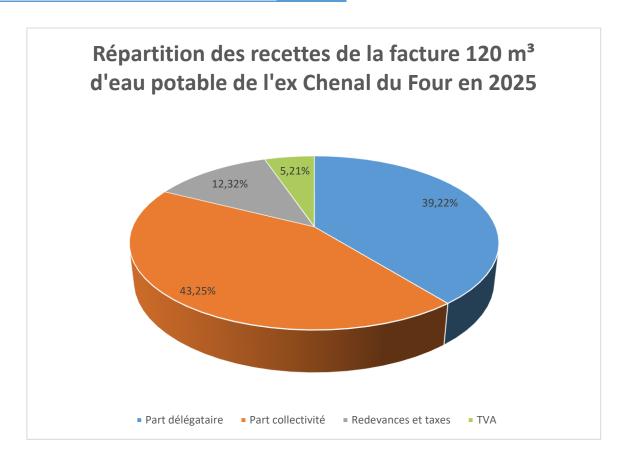
Part fixe (€HT/an) $34,13 \in$ $33,66 \in$ $53,30 \in$ $52,91 \in$ $55,71 \in$ $5,29 \in$ Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³) $0,3402 \in$ $0,3520 \in$ $0,4810 \in$ $0,5170 \in$ $0,5310 \in$	1%
	7%
$m^3$ (€HT/ $m^3$ ) 0,4305 € 0,4410 € 1,0640 € 1,10 € 1,12 € 2,37 Part variable conso 101-	
	5%
1000 m³ / 100-200	
Part variable conso > 1000 m³ / 200-500 m³ (€HT/m³) 0,0759 € 0,0750 € 0,9100 € 0,96 € 0,99 € 4,08	3%
Part variable conso 500- 1000 m³ (€HT/m³) 0,0000 € 0,0000 € 0,9020 € 0,9160 € 0,9240 € 0,87	7%
Part variable conso 1000- 5000 m³ (€HT/m³) 0,0000 € 0,0000 € 0,4540 € 0,45 € 0,44 € -3,5	2%
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³) 0,0000 € 0,0000 € 0,4740 € 0,4680 € 0,4700 € 0,43	3%
Redevances et Taxes	
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³) 0,3000 € 0,3000 € 0,3000 €	
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³) 0,1252 € 0,1252 € 0,1252 € 0,1252 € 0,041 € -67.2	25%
Redevance pour consommation eau potable 0,33 € - (€HT/m3)	
Redevance pour  performance des réseaux 0,02 € -  d'eau potable (€HT/m3)	
TVA 5,50% 5,50% 5,50% 5,50% 5,50% 0,00	)%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part D	élégataire		
Part fixe (€HT/an)	59,1400€	59,14€	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	0,6442€	25,7680€	
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	0,7921€	47,5260€	
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	0,8449€	16,8980€	20.220/
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,7921€	-	39,22%
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,7604€	-	
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,7287€	-	
Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,6970€	-	
Part C	ollectivité		
Part fixe (€HT/an)	55,7100€	55,71€	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	0,5310€	21,2400€	
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,1210€	67,2600€	
Part variable conso 100-200 m³(€HT/m³)	1,0240€	20,4800 €	43,25%
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,9940€	-	
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,9240€	-	
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,4380€	-	



Part variable conso > 5000 m³ (€HT/m³)	0,4700€	-						
Redevances et Taxes								
Redevance prélèvement ressource	0,0410€	4,9200€						
Redevance sur consommation eau potable	0,3300€	39,6000€	12,32%					
Redevance performance réseau d'eau potable	0,0200€	2,4000€						
TVA	5,50%	19,85€	5,21%					
Prix en €TTC / 120 m3	380,79€							
Prix en €TTC / m3	3,17 €							



# 3.2.3.4. Lampaul Ploudalmézeau

La décomposition du prix de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

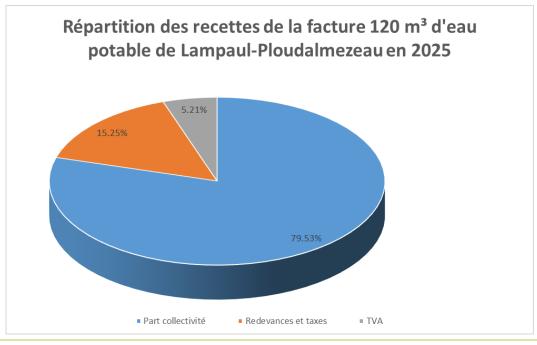
Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25
	Part Coll	ectivité				
Part fixe (€HT/an)	77,13€	77,91€	82,80€	85,54€	90,40€	5,26%
Part variable conso 0-40 (€HT/m³)	1,0320€	1,0500€	1,1390€	1,1870€	1,259€	6,07%
Part variable conso 40-100 (€HT/m³)	1,0750€	1,1140€	1,2350€	1,3140€	1,4210€	8,14%
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,0930€	1,1550€	1,3110€	1,4240€	1,5670€	10,04%
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,8860€	0,9390€	1,0760€	1,1710€	1,291€	10,25%
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,6760€	0,7150€	0,8270€	0,8980€	0,988€	10,02%
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,6330€	0,6500€	0,7290€	0,7670€	0,822€	7,17%
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,6240€	0,6370€	0,7090€	0,7410€	0,822€	10,93%



Redevances et Taxes							
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,3000€	0,3000€	0,3000€	0,3000€	-	-	
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,0422€	0,0422€	0,0422€	0,0422€	0,0607€	43,84%	
Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,3300€	-	
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,0200€	-	
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0 %	

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes					
Part Collect	Part Collectivité							
Part fixe (€HT/an)	90,040 €	90,04€						
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,259€	50,3600€						
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,421€	85,2600€						
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,567€	31,3400€	70 520/					
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	1,291€	-	79,53%					
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,988 €	-						
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,822€	-						
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,822€	-						
Redevances of	et Taxes							
Redevance prélèvement ressource	0,0607€	7,2840€						
Redevance sur consommation eau potable	0,3300€	39,6000€	15,25%					
Redevance performance réseau d'eau potable	0,0200€	2,4000€						
TVA	5,50%	16,85€	5,21%					
Prix en €TTC / 120 m3	323,13€							
Prix en €TTC / m3	2,69€							





# 3.2.3.5. Milizac-Guipronvel

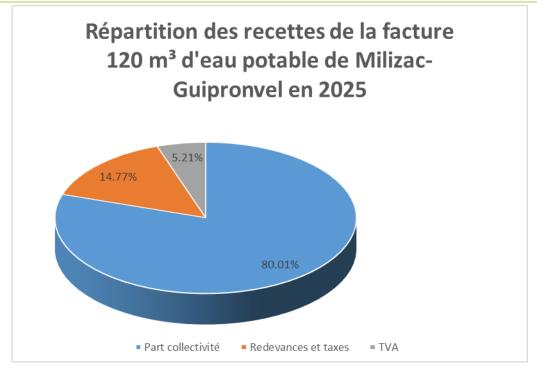
La décomposition du prix de l'eau potable au 1er janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2022	2023	2024	2024	2025	Evolution 24-25			
Part Collectivité									
Part fixe (€HT/an)	62,78€	64,24 €	69,82 €	73,08 €	78,03 €	4,67%			
Part variable conso 0-40 (€HT/m³)	1,1160€	1,1300€	1,2150€	1,2560€	1,3250€	3,37%			
Part variable conso 40-100 (€HT/m³)	1,1590€	1,1940€	1,3110€	1,3830€	1,4870€	5,49%			
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,2020€	1,2590€	1,4090€	1,5130€	1,6520€	7,38%			
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	0,8320€	0,8880€	1,0270€	1,1220€	1,2440€	9,25%			
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	0,7640€	0,7990€	0,9070€	0,9710€	1,0580€	7,06%			
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,6880€	0,7030€	0,7790€	0,8140€	0,8660€	4,49%			
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,6790€	0,6890€	0,7590€	0,7870€	0,8660€	3,69%			
	Redevance	es et Taxes							
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,3000€	0,3000€	0,3000€	0,3000€	-	-			
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,0422€	0,0422€	0,0422€	0,0422€	0,0397 €	-5,92%			
Redevance pour consommation eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,3300€	-			
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (€HT/m3)	-	-	-	-	0,0200€	-			
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%			

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part C	ollectivité		
Part fixe (€HT/an)	78,030€	78,03 €	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,325€	53,00€	
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,487€	89,22€	
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,652€	33.04 €	90.010/
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	1,244€	-	80,01%
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	1,058€	-	
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,866 €	-	
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,866€	-	
Redevan	ces et Taxe	S	
Redevance prélèvement ressource	0,0397€	4,764 €	
Redevance sur consommation eau potable	0,330€	39,600 €	14,77%
Redevance performance réseau d'eau potable	0,020€	2,400 €	
TVA	5,50%	16,50€	5,21%
Prix en €TTC / 120 m3	316,557€		
Prix en €TTC / m3	2,64€		





3.2.3.6. Ploudalmézeau

La décomposition du prix de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25
	Part D	élégataire				
Part fixe (€HT/an)	37,17€	37,62€	39,27€	40,05€	-	-
Part variable conso (€HT/m³)	0,876€	0,887€	0,926€	0,944 €	-	-
	Part Co	ollectivité				
Part fixe (€HT/an)	40,99 €	41,40€	44,58€	46,69€	91,39€	4,73%
Part variable conso (€HT/m³)	0,3789€	0,386€	0,439€	0,488€	-	-
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,448€	-
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,581€	-
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,683€	-
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,489€	-
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,489€	-
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,489€	-
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	-	-	-	-	1,489€	-
	Redevan	ces et Taxe	s			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,3000€	0,300€	0,3000€	0,3000€	-	-
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,1233 €	0,1242€	0,1242 €	0,1242 €	0,0424€	-65,86 %
Redevance sur consommation eau potable	-	-	-	-	0,3300€	-

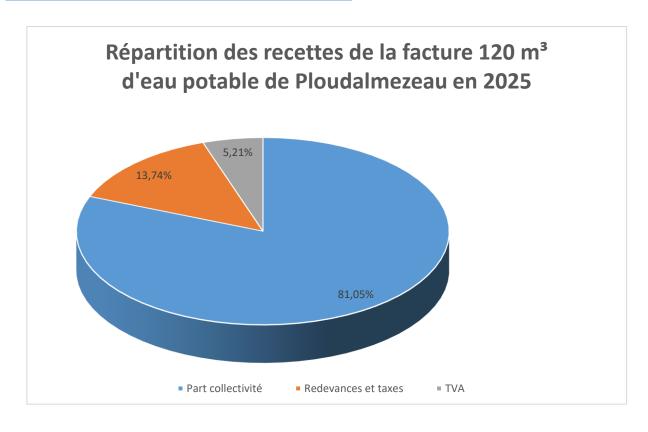




Redevance performance réseau d'eau potable	-	-	-	-	0,0200€	-
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Co	ollectivité		
Part fixe (€HT/an)	9,390€	91,3900€	
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,448€	57,9200€	
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,581€	94,8600€	
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,683€	33,6600€	QF0/
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	1,489€	-	85%
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	1,489€	-	
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	1,489€	-	
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	1,489€	-	
Redevand	ces et Taxe	es	
Redevance prélèvement ressource	0,0424€	5,0880€	
Redevance sur consommation eau potable	0,3300€	39,6000€	14%
Redevance performance réseau d'eau potable	0,0200€	2,4000€	
TVA	5,50%	17,87€	5,21%
Prix en €TTC / 120 m3	342,79€		
Prix en €TTC / m3	2,86€		





# 3.2.3.7. Saint Renan

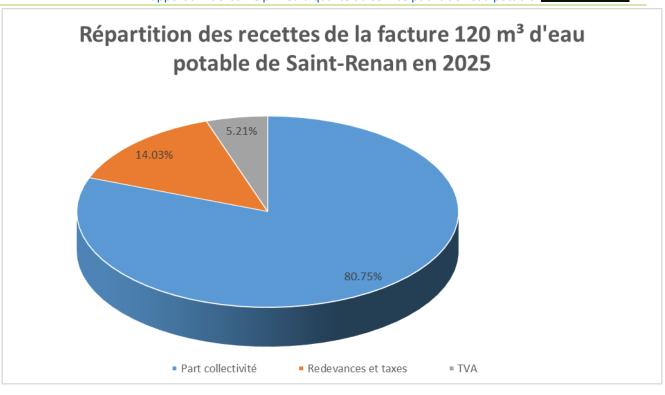
La décomposition du prix de l'eau potable au  $\mathbf{1}^{\text{er}}$  janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25			
Part Collectivité									
Part fixe (€HT/an)	60,36 €	61,93€	67,62€	71,01€	76,03 €	7,07%			
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,2800€	1,2870€	1,3620€	1,3970€	1,462€	4,65%			
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,3240€	1,3510€	1,4600€	1,5250€	1,624€	6,49%			
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,3300€	1,3810€	1,5250€	1,6230€	1,758€	8,32%			
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	1,1030€	1,1450€	1,2720€	1,3530€	1,467€	8,43%			
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	1,0590€	1,0800€	1,1740€	1,2240€	1,302€	6,37%			
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,7570€	0,7700€	0,8430€	0,8740€	0,924€	5,72%			
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,7040€	0,7130€	0,7820€	0,8080 €	0,924€	14,36%			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,3000€	0,3000€	0,3000€	0,3000€	0,3000€	-			
Redevance syndicat de l'Elorn (€HT/m³)	0,0507€	0,0507€	0,0000€	0,0000€	0,0000€	-			
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,0422€	0,0422€	0,0422€	0,0422 €	0,0368€	-12,80 %			
Redevance sur consommation eau potable	-	-	-	-	0,33€	-			
Redevance performance réseau d'eau potable	-	-	-	-	0,02 €	-			
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0 %			

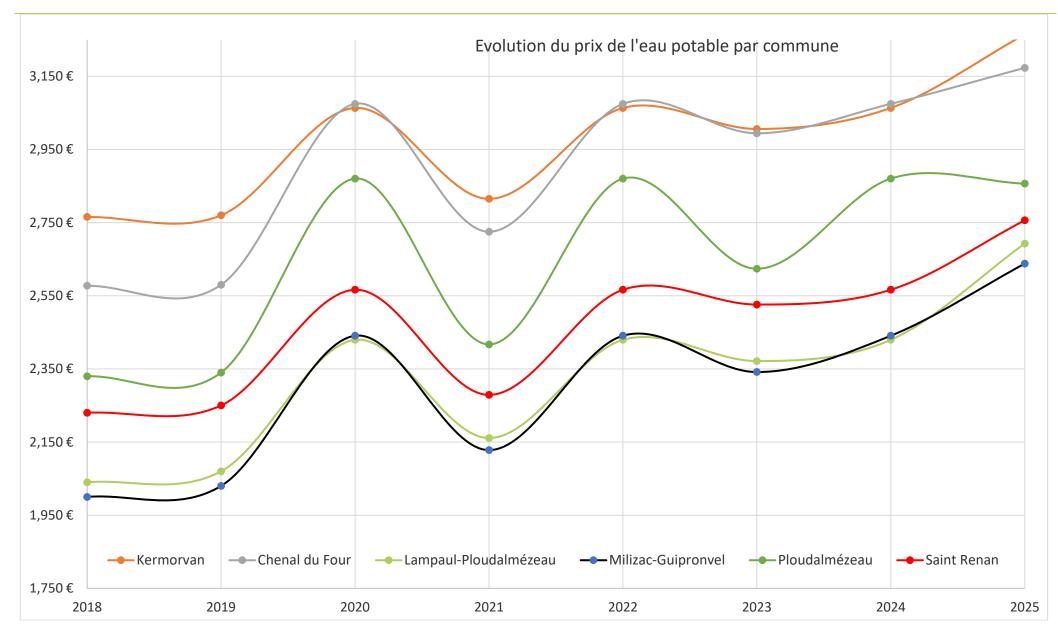
Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2025	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	76,030€	76,03 €	81%
Part variable conso 0-40 m³ (€HT/m³)	1,462€	58,48€	
Part variable conso 40-100 m³ (€HT/m³)	1,624€	97,44 €	
Part variable conso 100-200 m³ (€HT/m³)	1,758€	35,16€	
Part variable conso 200-500 m³ (€HT/m³)	1,467€	-	
Part variable conso 500-1000 m³ (€HT/m³)	1,302€	-	
Part variable conso 1000-5000 m³ (€HT/m³)	0,924€	-	
Part variable conso >5000 m³ (€HT/m³)	0,924€	-	
Redevances et Taxes			
Redevance prélèvement ressource	0,0368	4,416€	14%
Redevance sur consommation eau potable	0,3300	39,600€	
Redevance performance réseau d'eau potable	0,0200	2,400€	
TVA	5,50%	17,24€	5,21%
Prix en €TTC / 120 m3	330,77€		
Prix en €TTC / m3	2,76€		











# 3.2.4. Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2025

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable cumulé avec celui de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Commune	Prix a	au 1er janv	ier (€TTC/	m³) assaini	ssement co	ollectif et eau potable
Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 24-25
Brélès	4,63 €	4,86 €	5,51€	5,59 €	5,92 €	3,49%
Lampaul-Plouarzel	6,77 €	6,81€	7,37 €	7,38 €	7,61€	2,81%
Lampaul-Ploudalmézeau	5,19€	5,28€	5,90 €	5,98 €	6,27 €	4,89%
Landunvez	6,23 €	6,36 €	6,89 €	6,81 €	7,55 €	8,88%
Lanildut	6,23 €	6,36 €	6,89€	6,81 €	7,55 €	8,88%
Le Conquet	5,43 €	5,26 €	5,81€	5,87 €	6,65 €	6,44%
Locmaria-Plouzané	5,71 €	5,80 €	6,41 €	6,46 €	6,73 €	3,70%
Milizac-Guipronvel	4,01 €	4,15 €	4,83 €	4,96 €	5,27 €	5,38%
Plouarzel	6,77 €	6,81€	7,37 €	7,38 €	7,61€	2,81%
Ploudalmézeau	5,69€	5,97 €	6,35 €	6,52 €	6,70 €	0,66%
Plougonvelin	5,43 €	5,26 €	5,81€	5,87 €	6,65 €	6,44%
Ploumoguer	5,43 €	5,26 €	5,81€	5,87 €	6,65 €	6,44%
Porspoder	6,23 €	6,36 €	6,89€	6,81 €	7,55 €	8,88%
Saint-Renan	4,80 €	4,90 €	5,59€	5,63 €	5,92 €	4,24%
Trébabu	5,43 €	5,26 €	5,81 €	5,87 €	6,65 €	6,44%
Molène	-	-	-	-	9,95 €	-

Les communes absentes du tableau, à savoir :

- Lanrivoaré en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat
- Tréouergat en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat et d'être exclusivement en assainissement non collectif
- Plourin en raison d'être exclusivement en assainissement non collectif



# 3.2.5. L'évolution du prix de l'eau potable

### 3.2.5.1. Périmètre en régie

Les tarifs sont modifiés par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 3.2.5.2. Périmètre en délégation de service public

Dans le cadre des contrats de délégation de service public (Molène, Kermorvan et Chenal du Four), la part délégataire varie selon un coefficient d'indexation K. La formule de calcul du coefficient d'indexation est basée sur des indices qui reflètent le coût du service (personnel, électricité, travaux, frais divers...). La pondération de ces indices est définie dans chaque contrat de délégation.

# 3.3. Les éléments financiers du service

### 3.3.1. Les recettes

### > Recettes de vente d'eau

Les recettes de vente d'eau se composent des abonnements et parts variables relatif à la vente d'eau.

Recettes de vente d'eau part délégataire, collectivité et AELB	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Molène	52 264,10 €	54 098,00 €	53 758,00 €	61 137,00 €	151 243,00 €	147,38%
Kermorvan	2 880 633,00 €	3 009 269,00 €	3 112 739,00 €			
Chenal du Four	990 327,00 €	977 875,00 €	1 019 862,00 €	4 457 071,00 €	4 762 710,00 €	6,86%
Ploudalmézea u	712 891,00 €	738 340,00 €	744 592,00 €	771 824,00 €	1 056 645,00 €	36,90%
Lampaul- Ploudalmezea u	83 277,65 €	87 337,43 €	87 843,50 €	87 895,24 €	86 979,30 €	-1,04%
Saint-Renan	722 688,58 €	776 594,48 €	740 849,82 €	795 743,03 €	783 168,71 €	-1,58%
Milizac- Guipronvel	401 423,53 €	426 769,42 €	428 688,30 €	446 527,47 €	463 070,13 €	3,70%
Total	5 843 504,86 €	6 070 283,33 €	6 188 332,62 €	6 620 197,74 €	7 303 816,14 €	10,33%



Recettes de vente d'eau part collectivité	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Molène	19 222,00 €	19 477,00 €	19 575,00 €	18 237,00 €	16 585,00 €	-9,06%
Kermorvan	991 179,00 €	1 014 152,00 €	1 045 288,00 €			4%
Chenal du Four	266 709,00 €	269 882,00 €	269 943,00 €	1 901 879,00 €	1 974 888,00 €	
Ploudalmézea u	264 324,00 €	267 809,00 €	265 490,00 €	285 817,00 €	305 329,00 €	6,83%
Lampaul- Ploudalmezea u	69 979,73 €	73 452,87 €	74 315,78 €	75 776,32 €	74 314,81 €	-1,93%
Saint-Renan	614 246,73 €	661 761,83 €	632 685,31 €	687 257,70 €	668 770,75 €	-2,69%
Milizac- Guipronvel	330 021,11 €	352 989,23 €	357 932,43 €	379 449,56 €	387 438,76 €	2,11%
Total	2 555 681,57 €	2 659 523,93 €	2 665 229,52 €	3 348 416,58 €	3 427 326,32 €	25,63%

Recettes de vente d'eau part délégataire	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Molène	31 855,00 €	37 650,00 €	41 556,00 €	41 590,00 €	133 204,00 €	220,28%
Kermorvan	1 581 766,00 €	1 676 544,00 €	1 703 049,00 €			
Chenal du Four	588 551,00 €	568 250,00 €	628 698,00 €	2 128 709,00 €	2 390 750,00 €	12,31%
Ploudalmézea u	366 942,00 €	387 724,00 €	395 354,00 €	403 381,00 €	670 818,00 €	66,30%
Lampaul- Ploudalmezea u	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-
Saint-Renan	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-
Milizac- Guipronvel	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	-
Total	2 569 114,00 €	2 665 894,00 €	2 759 884,00 €	2 573 680,00 €	3 194 772,00 €	24,13%

Recette de vente d'eau part Agence de l'eau	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Molène	1 187,10 €	1 245,00 €	1 400,00 €	1 310,00 €	1 454,00 €	10,99%
Kermorvan	307 688,00 €	318 573,00 €	364 402,00 €			
Chenal du Four	135 067,00 €	139 743,00 €	121 221,00 €	426 483,00 €	397 072,00 €	-6,90%
Ploudalmézea u	81 625,00 €	82 807,00 €	83 748,00 €	82 626,00 €	80 498,00 €	-2,58%
Lampaul- Ploudalmezea u	13 297,92 €	13 884,56 €	13 527,72 €	12 118,92 €	12 664,49 €	4,50%
Saint-Renan	108 441,85 €	114 832,65 €	108 164,51 €	108 485,33 €	114 397,96 €	5,45%



Milizac- Guipronvel	71 402,42 €	73 780,19 €	70 755,87 €	67 077,91 €	75 631,37 €	12,75%
Total	718 709,29 €	744 865,40 €	763 219,10 €	698 101,16 €	681 717,82 €	-2,35%

## Autres recettes d'exploitation

Les recettes du délégataire comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchements neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service, contrôles de compteurs...). Ces recettes sont comptées hors vente d'eau aux abonnés.

Autres recettes d'exploitation - Kermorvan / Chenal Du Four	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Produits des travaux	383 406 €	314 938 €	380 440 €	327 966 €	354 248 €	585 202 €	65,20%
Produits accessoires							
Total	383 406 €	314 938 €	380 440 €	327 966 €	354 248 €	585 202 €	

Autres recettes d'exploitation - Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	37 738 €	69 552 €	44 710 €	78 672 €	37 856 €	48 559 €	
Produits accessoires	5 973 €	4 004 €	4 240 €	6 616 €	6 469 €	3 063 €	16,46%
Total	43 711 €	73 556 €	48 950 €	85 288 €	44 325 €	51 622 €	

Autres recettes d'exploitation - Lampaul- Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	5 201 €	1 500 €	0€	0€	1 500 €	0€	
Produits accessoires	1 250 €	0€	0€	250€	0€	556€	-62,93%
Total	6 451 €	1 500 €	0€	250 €	1 500 €	556 €	

Autres recettes d'exploitation - Milizac-Guipronvel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	11 150 €	6 339 €	11 279 €	26 595 €	17 591 €	18 577 €	
Produits accessoires	8 500 €	11 712 €	5 750 €	7 250 €	5 608 €	5 854 €	5,31%
Total	19 650 €	18 051 €	17 029 €	33 845 €	23 198 €	24 431 €	

Autres recettes d'exploitation - Saint- Renan	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	12 895 €	12 982 €	56 656 €	21 317 €	40 072 €	7 626 €	
Produits accessoires	16 750 €	9 000 €	27 250 €	3 500 €	8 114 €	2 488 €	-79,01%
Total	29 645 €	21 982 €	83 906 €	24 817 €	48 186 €	10 114 €	



Autres recettes d'exploitation - Molène	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	4 2E2 £	12 721 £	4 274 €	8 774 €	5 707 €	99 258 €	
Produits accessoires	4 353 €	12 731 €	4 2/4 t	0//4t	3 /0/ €	99 258 €	1639,23%
Total	4 353 €	12 731 €	4 274 €	8 774 €	5 707 €	99 258 €	

# 3.3.2. Les renouvellements

Les renouvellements des équipements, hors génie-civil, sont à la charge du délégataire pour les contrats de DSP et de la Communauté de Communes pour les régies.

Investissements sur ouvrages réalisés	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène (délégataire)	2 832,00 €	1 571,32 €	3 970,00 €	6 155,00 €	0,00€	
Molène (maitre d'ouvrage)	0,00€	7 554,56 €	5 650,00 €	27 012,00 €	0,00€	
Kermorvan (délégataire)	106 379,30 €	105 642,88 €	222 936,57 €	50 500,00 €	0,00€	
Kermorvan (maitre d'ouvrage)	0,00€	23 659,05 €	1 273,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chenal du Four (délégataire)	840,77 €	0,00€	580,10 €	820,03 €	0,00€	
Chenal du Four (maitre d'ouvrage)	1 217,00 €	4 782,75 €	19 410,00 €	16 959,94 €	165 701,31 €	-22,34%
Ploudalmézeau (délégataire)	245,00€	2 300,00 €	10 376,00 €	43 763,11 €	0,00€	
Ploudalmézeau (maitre d'ouvrage)	136,50€	3 217,00 €	3 217,00 €	0,00 €	0,00€	
Saint-Renan	11 928,19 €	70 100,93 €	49 266,84 €	68 155,01 €	0,00€	
Lampaul- Ploudalmezeau	X/905 9/#		4 312,50 €	0,00 €	0,00 €	
Milizac-Guipronvel	206 485 €	278 374 €	320 992 €	213 365 €	165 701 €	
Non ventilé						
Total	2 832,00 €	1 571,32 €	3 970,00 €	6 155,00 €	0,00€	

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux renouvellements effectués en 2024.

	Renouvellement sur les installations										
Secteurs	Travaux réalisés	Montant (HT)									
Ploudalmezeau	Remplacement menuiseries Château d'eau	165 701,31 €									
	Renouvellement télégestion autonome	Non transmis par délégataire									
	Mise à niveau de la télégestion	Non transmis par délégataire									
CDF - SEK	Remplacement chauffe-eau UP Kermorvan	Non transmis par délégataire									
	TRVX: fourniture et pose garde corps alu bassin flottateur	Non transmis par délégataire									
	Renouvellement du compresseur de pressurisation n°2	Non transmis par délégataire									



Il est à noter que dans le cadre des contrats de délégation du service public les délégataires affichent régulièrement l'enveloppe dédiée au contrat et non le réalisé dans l'année. L'audit de chacun des contrats a permis de bien identifier les contrats ayant une enveloppe de renouvellement partiellement utilisée.

### 3.3.3. Les investissements

### > Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Communauté de Communes

Investissements matériels effectués pour de la régie communautaire

Investissements pour construction Régie Communautaire	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23- 24
Montant des investissements réalisés	63 426,71 €	24 204,96 €	87 472,47 €	48 020,91 €	83 954,78 €	74,83%

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2024 sont :

Secteur	Investissement matériels régie	Montant (HT)
	2024	
Non ventilé	Matériel pour travaux réseau régie	20 625,69 €
Non ventilé	EPI et tenue	1 112,53 €
Non ventilé	Aménagement magasin eau et assainissement	1 197,8 €
Non ventilé	Développement et mise à jour Hypervision	9 978,67 €
Non ventilé	Mise à jour schéma électrique pour ouvrages	1 430 €
Non ventilé	Matériel divers pour exploitation	2 496,7 €
Non ventilé	Renouvellement électromécanique	4 756,48 €
Non ventilé	Compteur pour renouvellement	42 356,9€

• Investissements effectués pour la réalisation des réseaux et ouvrages d'eau potable

Investissements sur réseaux réalisés	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montants des investissements	954 607,76 €	1 604 016,17 €	1 746 680,49 €	1 053 690,38 €	1 934 516,22 €	83,59%
Dont CCPI	301 742,71 €	882 441,65 €	665 120,49 €	1 053 690,38 €	1 934 516,22 €	83,59%
Dont EDP via contrat de DSP	633 218,37 €	672 615,00 €	1 081 560,00 €	0,00€	0,00€	-
Dont SUEZ via contrat de DSP	4 279,68 €	48 959,52 €	0,00 €	0,00€	0,00€	-
Montants des subventions perçues	166 252,07 €	407 694,13 €	0,00 €	82 112,00 €	81 268,59 €	-1,03%



# Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2024 sont :

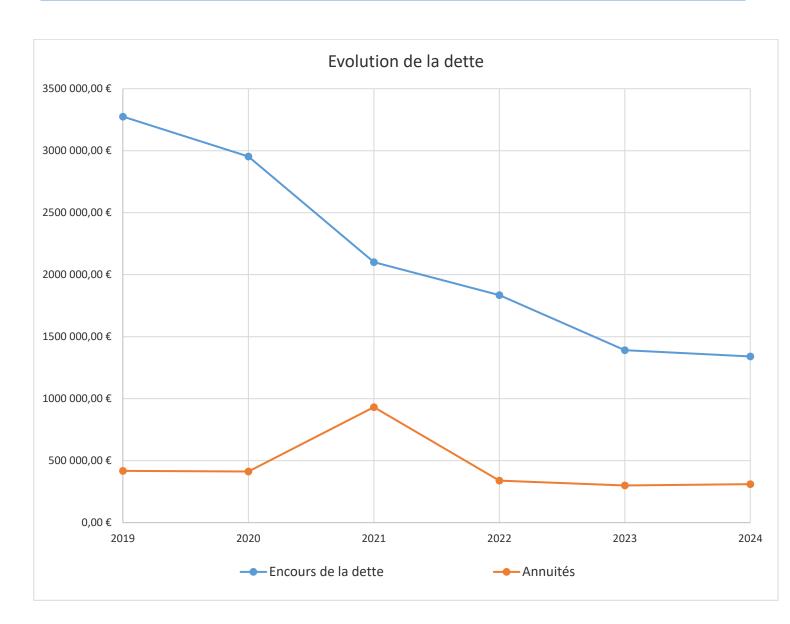
Secteur	Investissement réseau 2024	Montant payé en 2024
Saint Renan	Renou AEP-EU Secteur Nord - SAINT-RENAN	556 104,60 €
Saint Kenan	Renou AEP-EU Place Léon Cheminant - SAINT-RENAN	2 272,50 €
Milizac-	Renou AEP-EU Rue Breih Izel MILZAC-GUIPRONVEL	730,00 €
Guipronvel	Ext AEP – Rue du Quinquis	21 341,00 €
	Ext EU _ Renou AEP Ruscumunoc tranche 2 - PLOUARZEL	263 319,55 €
	Ext AEP_ Kerbrozel - PLOUARZEL	29 605,00 €
	Extension du réseau d'eau potable Lanniouarn - PLOUARZEL	66 446,00 €
	Renou AEP-EU réseaux Rue Pezel - PLOUGONVELIN	14 735,00 €
	Renou AEP-EU Secteur Trez Hir (2) - PLOUGONVELIN	26 175,00 €
Chenal du Four / Kermorvan	Renou AEP-EU Rue de Pen Ar Mean - PLOUGONVELIN	15 107,78 €
	Renou réseau AEP Rue Robert Schuman - LE CONQUET	12 040,00 €
	Renou réseau AEP secteur Mescouezel LOCMARIA- PLOUZANE	88 349,26 €
	ExtAEP – Kerandraon – PLOUMOGUER	71 650,00 €
	ExtAEP – Kerveatous Vihan – PLOUARZEL	21 570,00 €
	ExtAEP – Kervoualc'h – PLOUMOGUER	36 850,00 €
Ploudalmezeau	Renou EU Kerloroc (4) - PLOUDALMEZEAU	16 774,23 €
	Ext EU _ Renou AEP Treompan PLOUDALMEZEAU	396 196,01 €
	Extension du réseau d'eau potable – chemin de Kerjean	10 220,00 €
Lampaul	Ext EU Pen Ar Guear - LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	6 245,17 €
Lampaul- Ploudalmézeau	Renouvellement réseau d'eau potable secteur Le Carpont	289 308,92 €
Non ventilé	Création branchement AEP	10 817,20 €



# 3.3.4. L'évolution de la dette

## > Etat de la dette

Endettement	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Encours de la dette	2 952 934,00 €	2 100 700,00 €	1 834 805,00 €	1 390 941,92 €	1 340 632.66 €	-3.62%
Annuités	412 735,00 €	931 862,00 €	338 535,00 €	299 994,23 €	310 770.74 €	3.59%
Dont intérêts hors ICNE	90 935,00 €	79 628,00 €	72 640,00 €	63 911,40 €	64 460.99 €	0.86%
Dont capital	321 800,00 €	852 234,00 €	265 895,00 €	236 082,83 €	246 309.75 €	4.33%





# **ANNEXES**

Annexe I: Méthode de calcul des indicateurs de performance Annexe II: Indice de connaissance patrimoniale par secteur Pyramides âges des compteurs par secteur Annexe III:

Annexe IV: Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable

Annexe V: Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance

a. Molène

- b.Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguer et Trébabu (Ex Kermorvan)
- c. Brélés, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)
- d. Lampaul-Ploudalmézeau
- e. Milizac-Guipronvel
- f. Ploudalmézeau
- g. Saint-Renan

Annexe VI: Notice d'information de l'Agence de l'Eau



# Annexe I: Méthode de calcul des indicateurs de performance



### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises

en place, travaux terminés

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :

10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.

5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
- + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
- + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
- + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
- + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
- + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
- + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

- 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100
- 4. Rendement du réseau de distribution : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 5. Indice linéaire de pertes en réseau : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 6. Indice linéaire des volumes non comptés : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 7. Taux de conformité aux paramètres microbiologiques : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.
- **Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques** : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
- Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
- 8. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
- 9. Taux de réclamations: ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).
- 10. Taux d'impayés: il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies



### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés: Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul: Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.



# Annexe II: Indice de connaissance patrimoniale par secteur

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

P 103.2 B - LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

### A - PLANS DE RESEAU (15 pts) B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts) C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS) TOTAL VP 236 VP 237 VP 238 VP 239 VP 240 VP 241 VP 242 VP 243 VP 244 VP 245 VP 246 VP 247 VP 248 VP 249 TITRE 7° - OUVRAGES 8°- INVENTAIRE DES 9° - LOCALISATION 12° - INVENTAIRE AUTRE ANNEXES (RV,PI, 10° CARACTERISTIQUE 11° - RECHERCHES DE 3°-INVENTAIRE 5°- % RESEAU AVEC 6°-AGE: DATE OU 13° - PLAN DE 1°-PLAN RESEAU -2°-PROCEDURE MAJ 4°- MISE A JOUR POMPES ET DES DES INTER 14°MODELISATION RESEAU Ø & MATERIAUX PERIODE VENTOUS, PURGES) BRANCHEMENTS **FUITES** RENVOUVELLEMENT EQUIPEMENTS BRANCHEMENTS RESEAU:REPA,RENOUV & SERVITUDE EXISTENCE EXISTENCE ET MISE EN EXISTANCE DE PLAN DÉFINITON D'1 EXISTENCE D'1 INVENTAIRE LE PLAN DES EXISTENCE ET MISE EN INVENTAIRE POMPE LOCALISATION AUTRES OEURVRE D'1 RÉSEAUX TPT ET PROCÉDURE DE MISE INVENTAIRE MISE A JOUR DU RESEAU INVENTAIRE RESEAU RESEAU PERTE D'EAU SECTEURS OEURVRE D'1 ACCESSOIRES & ET EQU INFO : REFERENCE, DATE INTERVENTIONS PROGRAMME DEFINITIONS DISTRI + OUVRAGES À JOUR DES PLANS RESEAU AVEC Ø, PLAN ET DE PROPORTION DE PROPORTION DE MENTIONNE LA DE RECHERCHE DATE ET MODELISATION DE SERVITUDE ELECTROMECA + DE POSE DU COMTPEUR PLURIANNUEL DE (réparations, purges, COMPTEURS AU MOINS MATERIAU, CLASSE L'INVENTAIRE L'INFO Ø & L'INFO SUR L'AGE LOCALISATION DES REPARATION RESEAU SUR 50% DU MAJ ANNUELLE DE renouvellement) RENOUVELLEMENT GÉNÉRAUX ANNUELLE DE PRECISION MATERIAU BRANCHEMENTS LINEAIRE AU MONS L'INVENTAIRE CANA 10 POINTS 2 5 POINTS MAXI 5 10 5 10 10 10 10 10 10 5 120

# Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

### P 103.2 B - MILIZAC-GUIPRONVEL - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

	A - PLANS DE F	RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE D	ES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES E	LEMENTS DE CONNAIS	SANCE ET DE GESTION	DES RESEAUX (75PTS)			TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
TITRE	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	DES POMPES	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENO UV	13° - PLAN DE RENVOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RÉSEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTPEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	10	0	5	15	5	3	8	5	5	5	8	5	89
POINTS MAXI	10	5	10	0	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120



### P 103.2 B - SAINT-RENAN - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

	A - PLANS DE F	RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE D	ES RESEAUX (30 pts)		C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
TITRE	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENO UV	13° - PLAN DE RENVOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RÉSEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITON D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAI ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTPEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50%DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	10	)	5	15	5	4	6	5	5	5	8	5	88
POINTS MAXI	10	5	10	)	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

# Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

P 103.2 B - EX SYNDICAT DE KERMORVAN ET CHENAL DU FOUR - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

	A - PLANS DE RES	SEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE I	DES RESEAUX (30 pts)		C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
TITRE	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6*-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENOUV	13° - PLAN DE RENVOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RÉSEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	I A IOUR DES PLANS	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTPEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	5	5	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
POINTS MAXI	10	5	5	5	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120



### P 103.2 B - MOLENE- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

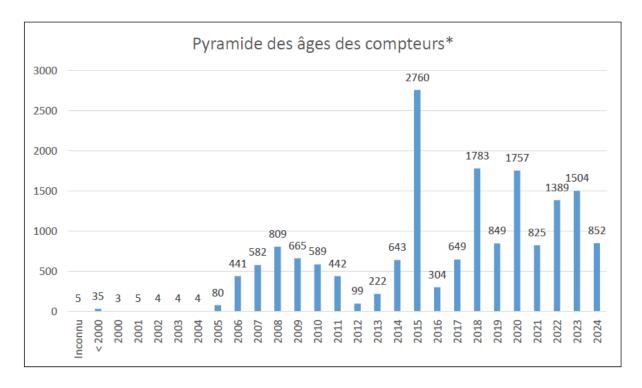
	A - PLANS DE RESEAU (15 pts) B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)					)	C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
TITRE	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	VENTOUS PURGES)	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RE NOUV	13° - PLAN DE RENVOUVELLEME NT	14°MODELISATIO N	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RÉSEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITON D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTPEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMEN T CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEURVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	1	10	5	15	10	0	10	0	0	0	0	0	65
POINTS MAXI	10	5	1	10	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120



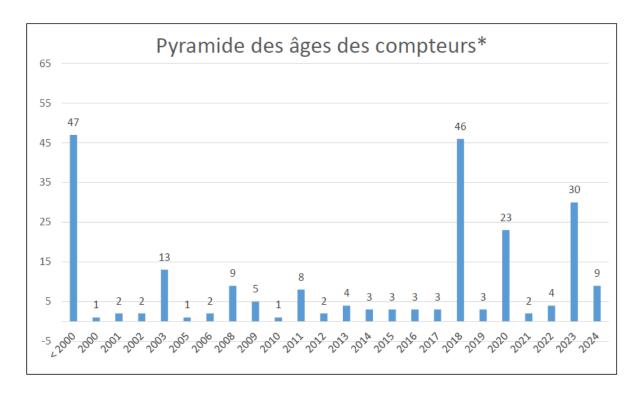
# Annexe III: Pyramides âges des compteurs par secteur



### Ex Kermorvan / Chenal du Four



## Île de Molène

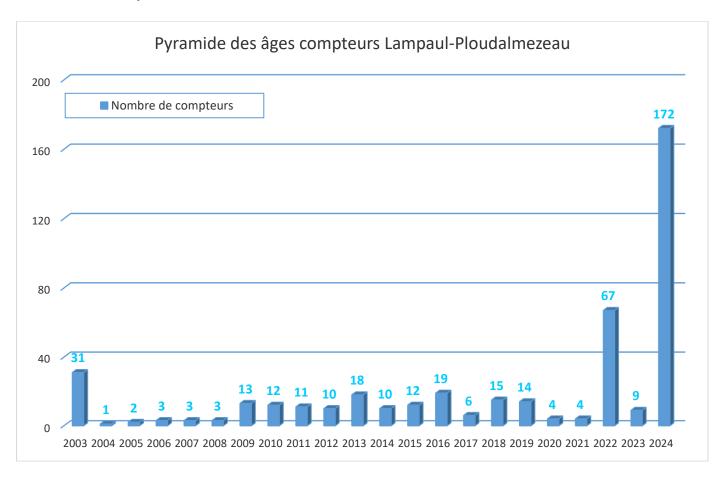




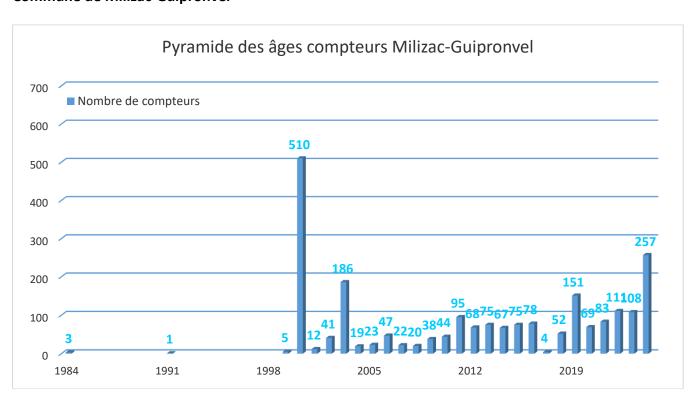
### Commune de Ploudalmézeau

Non transmis par délégataire SUEZ

## Commune de Lampaul-Ploudalmézeau

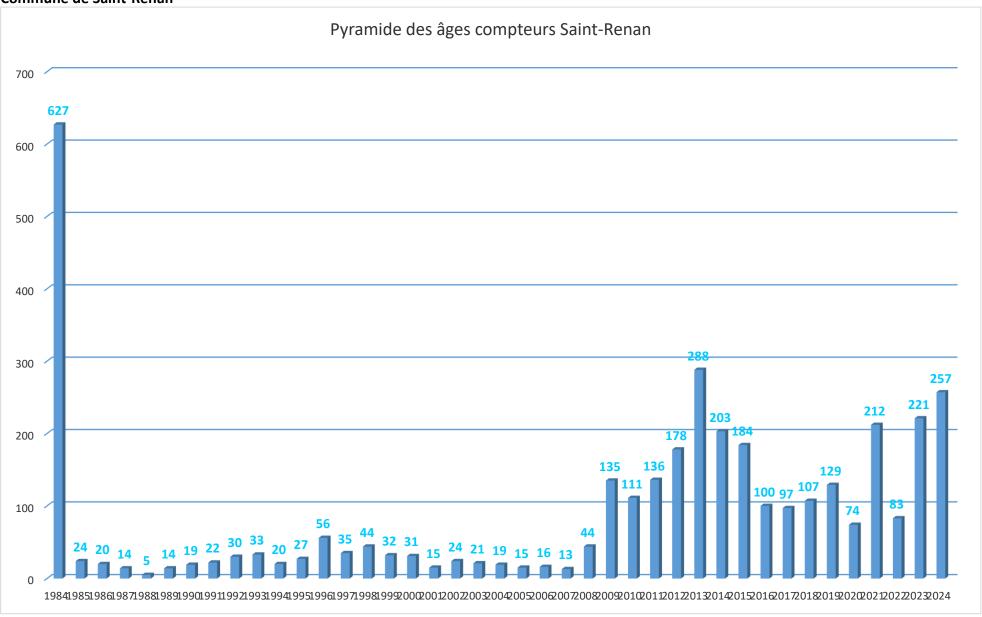


# Commune de Milizac-Guipronvel





## **Commune de Saint-Renan**





# Annexe IV : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable



### Commune de Lampaul-Ploudalmézeau



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





# **ZONE DE DISTRIBUTION : LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU (RUELLOU)**

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de POULLOC à SAINT-PABU et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).

L'eau est traitée à l'unité de production de POULLOC à SAINT-PABU et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.

Votre réseau alimente de façon permanente LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, soit ±825 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

ACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES <u>A</u> Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 37,8 mg/L Valeur maxi : 39 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,02 microgramme/L

Très bonne qualité

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RETÉ Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil valeur moyenne : 10,8 °f Valeur maxi : 12 °f

### ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

# Eau légèrement agressive

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3 Valeur maxi : 3

### CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

# Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,415 mg(C)/L Valeur maxi : 0,72 mg(C)/L

### Pour aller plus loir



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025 UDI 029004180

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex











### Commune de Milizac-Guipronvel (Réservoir de Guipronvel)



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





## ZONE DE DISTRIBUTION : GUIPRONVEL (BAS-LEON)

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un la prise d'eau de BANNIGUEL sur l'ABER WRAC'H à Kernilis. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLOURON du Syndicat des Eaux du Bas-Léon à Kernilis

Votre réseau alimente de façon permanente GUIPRONVEL, soit ±875 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez cor PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau. veuillez contacter

# PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 31,4 mg/L Valeur maxi: 40 mg/L

Nombre de prélèvements : 6 Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 228

Valeur maxi: 0,02 microgramme/L



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seul Valeur moyenne : 14,5 °f réglementaire.

Nombre de prélèvements : 19 Valeur maxi : 16 °f

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Eau à l'équilibre

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne: 2 Valeur maxi: 2

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne: 0,515 mg(C)/L Valeur maxi: 1,2 mg(C)/L



l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025 UDI 029000930

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex









### Commune de Milizac-Guipronvel (Réservoir de Milizac)



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





## ZONE DE DISTRIBUTION : MILIZAC (KERVALAN)

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

> C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de LANGOADEC et PONT-CLEAU 1 et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).

L'eau est traitée à l'unité de production de KERVALAN à MILIZAC et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.

Votre réseau alimente MILIZAC soit ±3730 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez con PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

# PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 17,7 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

# A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0,025 microgramme/L

### Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 14 Valeur movenne: 10,3 °f Valeur maxi: 13 °f

### **ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

### Eau agressive

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 4 Valeur maxi: 4

### CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0

### Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,128 mg(C)/L Valeur maxi: 0,51 mg(C)/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex









### Commune de Saint-Renan



# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





# ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-RENAN (KERLEGUER)

Indicateur global de qualité

2024

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement. Une analyse a révélé la présence de dinoterbe au-dessus de la limite de qualité. Ce pesticide n'a toutefois plus été détecté lors du prélèvement de recontrôle ni par les autres prélèvements réalisés. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Fau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par la prise d'eau de KERLEGUER sur la PENFELD à BREST. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLEGUER de BREST METROPOLE.

Votre réseau alimente SAINT-RENAN, soit ±8300 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 28 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 20,4 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L

Nombre de prélèvements : 7

Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0,13 microgramme/L (dinoterbe) Substance(s) non conforme(s): dinoterbe

Conformité: 86 %

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Dépassement ponctuel de la limite réglementaire



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

# **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

### Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne: 11,9 °f Valeur maxi: 13 °f

# Eau agressive

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en piomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 4 Valeur movenne: 3,75 Valeur maxi: 4



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

UDI 029001104

# CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne: 1,15 mg(C)/L Valeur maxi: 1,7 mg(C)/L

Présence inférieure à la référence de qualité

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex



**4.** 02.98.64.50.50





### Ex Chenal du Four



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





### ZONE DE DISTRIBUTION : TRAON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages de TRAON et de KERENNEUR à LANDUNVEZ. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement

Votre réseau alimente LANDUNVEZ, LANILDUT et PORSPODER, soit ±3730 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONANT qui assure l'exploitation du réceau

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 14 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne: 32,6 mg/L Valeur maxi: 40 mg/L

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Valeur maxi: 0 microgramme/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 228



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

### Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 14 °f Valeur maxi : 15 °f

### ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en piomb) et des appareils ménagers.

### Eau agressive

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 4 Valeur maxi: 4

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

### Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,755 mg(C)/L Valeur maxi: 1 mg(C)/L

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025 UDI 029000580

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex











# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





# **ZONE DE DISTRIBUTION : KERGOADES**

Indicateur global de qualité

2024

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement. Une analyse a révélé la présence de dinoterbe au-dessus de la limite de qualité. Ce pesticide n'a toutefois plus été détecté lors du prélèvement de recontrôle ni par les autres prélèvements réalisés. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par la prise d'eau de KERLEGUER sur la PENFELD à BREST, L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLEGUER de BREST METROPOLE.

Votre réseau alimente BRELES, LANILDUT et PLOURIN, soit ±2650 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL EAU DU PONANT » qui assure l'exploitation

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 23 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 21,1 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L

Nombre de prélèvements : 7

Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0,13 microgramme/L (dinoterbe)

Substance(s) non conforme(s): dinoterbe

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

# **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Eau peu calcaire

Eau agressive

Conformité: 86 %

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne: 12,1 °f Valeur maxi: 13 °f

# ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur movenne: 3.75 Valeur maxi: 4



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/05/2025 UDI 029000582

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne: 1,15 mg(C)/L Valeur maxi: 1.7 mg(C)/L

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex



www.bretagne.ars.sante.fr







### Ex Kermorvan



2024

# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





### ZONE DE DISTRIBUTION : KERMORVAN

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par la prise de l'étang de KERMORVAN à TREBABU. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERMORVAN.

Votre réseau alimente LE CONQUET, LAMPAUL-PLOUARZEL, IOCMARIA-PLOUZANE, PLOUARZEL, PLOUGONVELIN, PLOUMOGUER et TREBABU, soit ±15000 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONANT qui assure l'exploitation du

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 32 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne: 28,3 mg/L Valeur maxi: 40 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 228

Valeur maxi: 0,05 microgramme/L

Nombre de prélèvements : 4 Conformité: 100 %



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

peut être consommée sans risque pour la santé.

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 32 Valeur moyenne: 17,8 °f Valeur maxi: 21 °f

### Eau à l'équilibre

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 1,67 Valeur maxi: 2

# Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0

Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne: 0,99 mg(C)/L Valeur maxi: 1,8 mg(C)/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025 UDI 029000352

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex

www.bretagne.ars.sante.fr











# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





## ZONE DE DISTRIBUTION : BRENDEGUE

Indicateur global de qualité

2024

La présence de Trihalométhanes (4 substances) a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. A : Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les prises d'eau superficielle de KERMORVAN et celles de PONT-AR-BLED, MOULIN DE KERHUON et COSTOUR (BREST METROPOLE).

L'eau distribuée est un mélange des eaux traitées à l'unité de production de KERMORVAN et de celles provenant de l'UDI PETIT-PARIS de BREST

Votre réseau alimente LOCMARIA-PLOUZANE, soit ±4200 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONANT qui assure l'exploitation du

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Bonne qualité Nombre de prélèvements : 14

Valeur moyenne: 28,1 mg/L Valeur maxi: 39 mg/L



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0,055 microgramme/L (2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin)

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : 14

Valeur moyenne: 74,5 microgramme/L Valeur maxi: 103 microgramme/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/05/2025

UDI 029001728

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / Familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant, Les résultats du contrôle des paramètres de qualité lies aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concerné.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 16,6 °f Valeur maxi: 19 °f

Eau peu calcaire

Eau à l'équilibre

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 2 Valeur maxi: 2

### CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne: 0,935 mg(C)/L Valeur maxi: 1,3 mg(C)/L

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex



www.bretagne.ars.sante.fr



**1** 02.98.64.50.50



### Commune de Ploudalmézeau



2024

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





## ZONE DE DISTRIBUTION : PLOUDALMEZEAU (BAS-LEON)

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Fau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un la prise d'eau de BANNIGUEL sur l'ABER WRAC'H à Kernilis. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLOURON du Syndicat des Eaux du Bas-Léon à Kernilis.

Votre réseau alimente de façon permanente PLOUDALMEZEAU, soit ±6300 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SUEZ EAU FRANCE (SAINT-POL-DE-LEON) » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 26 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

# Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne: 31,8 mg/L Valeur maxi: 40 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 6 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0,02 microgramme/L

Très bonne qualité



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

# Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne: 14,5 °f Valeur maxi: 16 °f

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en piomb) et des appareils ménagers.

### Eau à l'équilibre

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 2 Valeur maxi: 2

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

### Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne: 0,534 mg(C)/L Valeur maxi: 1,2 mg(C)/L



ver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/02/2025 UDI 029000132

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex

www.bretagne.ars.sante.fr







### Île de Molène



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





### ZONE DE DISTRIBUTION : ILE-MOLENE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Д

A : Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par l'IMPLUVIUM et 3

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de MOLENE.

Votre réseau alimente MOLENE, soit ±200 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONAÑT qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne: 19,1 mg/L Valeur maxi: 35 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Très bonne qualité

Conformité: 100 % Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi: 0 microgramme/L



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

# Nombre de prélèvements : 10

Valeur moyenne: 16,5 °f Valeur maxi: 22 °f

Eau peu calcaire

Eau à l'équilibre

Valeur maxi: 2

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 2

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et,ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

### Dépassements réguliers de la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne: 3,28 mg(C)/L Valeur maxi: 5,3 mg(C)/L

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/05/2025 UDI 029000943

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex





ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr



Communauté de Communes du Pays d'Iroise – Exercice 2024



# Annexe V: Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance



# a. Molène

	Molène				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	319	<mark>327</mark>	-
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	6,138	<mark>7,39</mark>	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	49	51	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	76,79%	78,37%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,62	0,78	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,84	0,66	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00%	0,00%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Non fourni	Non fourni	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	0,00€	0,00€	0,009€

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	0	5,1	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.10	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,25%	0,85%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	5,24	15,30	5,54



# b. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguer et Trébabu (Ex Kermorvan)

	Kermorvan							
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	28 733	29 735	-			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	3,0061	3,03	2,17			
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100,00%	94,40%			
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	78,43%	94,12%	94,40%			
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	87	91	104			
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	89,10%	86,75%	83,30%			
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,74	0,99	2,5			
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,7	0,93	2,1			
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,4127%	0.3234%	0,87%			
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95,00%	95,00%	79,90%			
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	0,0002 €	0,0005€	0,009€			

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	5,91	4,03	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,84%	0,73%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	11,59	18,60	5,54



# c. Brélés, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)

	Chenal du Four						
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	9 819	10 040	-		
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,994301	2,94	2,17		
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100%	94,40%		
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	85,19%	97,37%	94,40%		
P103.2B 2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/12 0	84	91	104		
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	78,05%	79,89%	83,30%		
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,85	1,07	2,5		
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,78	1,02	2,1		
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1333%	0.1711 %	0,87%		
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	72,00%	72,00%	79,90%		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	0,0056 €	0,0005 €	0,009€		

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,96	4,03	2,45
P152.11 1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.01 0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,55%	0,73%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	12,31	18,60	5,54



# d. Lampaul-Ploudalmézeau

Lampaul-Ploudalmezeau								
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	1077	1 094	-			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,3715	2,47	2,17			
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%			
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%			
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	78	104			
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	71,01%	62,17%	83,30%			
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,89	2,54	2,5			
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,86	2,52	2,1			
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1757%	0,0000%	0,87%			
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90%			
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Non quantifié	Non quantifié	0,009€			

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54



# e. Milizac-Guipronvel

	Milizac-Guipronvel						
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	5 439	5 729	-		
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,3414	2,40	2,17		
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%		
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%		
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	78	104		
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	93,51%	82,54%	83,30%		
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,44	1,19	2,5		
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,40	1,16	2,1		
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2024%	0.2916%	0,87%		
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	En étude	En étude	79,90%		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Non quantifié	Non quantifié	0,009€		

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54



## f. Ploudalmézeau

	Ploudalmezeau							
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	8 429	8583	-			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,6238	2,91	2,17			
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%			
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%			
P103.2B 2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	10	52	104			
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	77,77 %	80,44 %	83,30%			
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	2,18	1,82	2,5			
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,98	1,65	2,1			
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,843 %	0.5134 %	0,87%			
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90%			
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	0,00€	0,00€	0,009€			

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2023	2024	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non fourni	Non fourni	2,45
P152.11 1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.01 0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,60%	0,77%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	8,62	14,80	5,54



## g. Saint-Renan

	Saint-Renan				
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2023	2024	Valeu r natio nale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	8 323	8 346	-
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,526	2,52	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40 %
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40 %
P103.2B 2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	75	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	86,28%	93,11%	83,30 %
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,77	1,76	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	2,34	1,66	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2631%	0.5926%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Non quantifié	Non quantifié	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2023	2024	Valeu r natio nale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54



# Annexe VI : Notice d'information de l'Agence de l'Eau





Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2025 CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- · les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

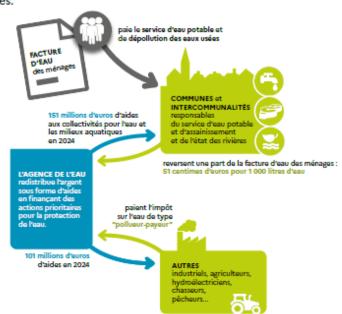
#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.





#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Larticle L. 2224.5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016- art.31, impose à la/au maire ou à la/au maire du à la/au président- e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concemé. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale <u>y teint la présente note dinformation établie chaque année par l'agence de l'eau</u> ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufinnoc.fr/qestion/ppgs/vos-questions

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainisser

Édition mars 2025



#### D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

#### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,59 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,53 € redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de coll cte) et les activités économiques concernés

64,31 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,98 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,22 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

#### À OUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des inve<u>stissements des collectivités,</u> en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11º programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



1,63 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



30,35 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



23,51 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2024



4,90 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



19,52 € pour la gestion quantitative et les conomies d'eau

14,89 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-RRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assa



#### ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2024...

















<sup>\*</sup> MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

#### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource;
- économies d'eau;
- · gestion durable des eaux de pluie ;
- étude :
- · sensibilisation:
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

#### **VOUS AIDEZ À AGIR**

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

#### LE 12° PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12° programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12° programme : lc.cx/12eProgramme

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins c tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des c tes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





AELB-DIC • Mars 2025 • Imprim/vert sur



9, avenue de Buffon • CS 36339 45063 ORLÉANS CEDEX 2 contact@eau-loire-bretagne.fr 02 38 51 73 73

#### Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle Espace d'entreprises Keraia - Bât. B 18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN armorique⊚eau-loire-bretagne.fr 02 96 33 62 45

#### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)

1, rue Eugène Varlin • CS 40521

44105 NANTES CEDEX 4

mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 \* 50 \* 53 \* 61 \* 72) 17, rue Jean Grémillon • CS 12104 72021 LE MANS CEDEX 2 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr 02 43 86 96 18













Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur <u>agence.eau-loire-bretagne.fr</u> et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

63370 LEMPDES

04 73 17 07 10

19. allées des eaux et forêts • CS 40039

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

#### CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE I

7. rue de la Goélette • CS 20040

poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

86282 SAINT-BENOIT CEDEX

05 49 38 09 82



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : https://lc.cx/Consultation





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr





Pays d'Iroise Communauté / Kumuniezh-kumunioù bro an Hirwazh Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 Lanrivoaré / Takad Kerdriwal- CS 10078 - 29290 Lañriware

Tél.: 02 98 84 28 65

Email / postel : accueil@ccpi.bzh- www.pays-iroise.bzh